Employment Equity Data Program

Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi

MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES SUR LES MINORITÉS VISIBLES AU CANADA: EXAMEN ET COMMENTAIRES

(4.13)

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

1.0 002

MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES SUR LES MINORITÉS VISIBLES AU CANADA: EXAMEN ET COMMENTAIRES

(4.13)

DATE DUE
OCT 11 1994
JUN 19 1996

Version révisée d'un document rédigé précédemment avec l'aide de Josephine Stanic.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
10101644 41
C2 003

TABLE DES MATIÈRES

Page

Section I: Aperçu 1
1.1 Introduction 1
1.2 Objectif 1
1.3 Contexte 1
1.4 Définition de "minorité visible" 3

Section II: Collecte des données sur les minorités visibles au recensement et dans les enquêtes de Statistique Canada 7
2.1 Le recensement: généralités 7
2.2 Recensement de 1981 7
2.3 Recensement de 1986 8
2.4 Test du recensement de 1991 9
- Étude du surdénombrement 9
- Test modulaire II 11
- Tests du recensement national (TRN) 11
2.5 Recensement de 1991 12
2.6 Enquête sur l'activité sur le marché du travail 13
2.7 Autres enquêtes de Statistique Canada 15

Section III: Autres sources de données d'enquête sur les minorités visibles 16
3.1 Fonction publique fédérale 16
3.2 Administrations provinciales 16
3.3 Administrations municipales 17
3.4 Secteur universitaire 17

Section IV: Questions/approches utilisées pour identifier les minorités visibles 18
4.1 Introduction 18
4.2 Question objective 18
4.3 Question sur l'origine ethnique ou raciale 24
4.4 Combinaison d'une question objective et d'une liste de groupes 28
4.5 Cas particulier 29
4.6 Identification par une tierce personne et population des minorités visibles 30

Section V: Réponses multiples et minorités visibles 32

Section VI: Utilisation de l'expression "minorité visible" dans la presse 33

Section VII: Expérience d'ordre général concernant la tenue d'enquêtes sur les minorités visibles 35

Section VIII: Conclusion 38

Références 39

Annexes 41

Annexe A - Collecte de données sur la race dans le cadre du recensement 42
Annexe B - Recensement de 1981: Questions relatives à l'environnement culturel . . 50
Annexe C - Recensement de 1986: Questions relatives à l'environnement culturel . . 52
Annexe D - Étude du surdénombrement 54
Annexe E - Test modulaire II 63
Annexe F - Tests du recensement national (TRN) 70
Annexe G - Test du recensement national II 75
Annexe H - Recensement de 1991 77
Annexe I - Enquête sur l'activité 79
Annexe J - Suivi auprès des diplômés de 1986 81
Annexe K - Autres enquêtes de Statistique Canada 83
Annexe L - Centre Canadien de la Statistique Juridique 89
Annexe M - Fonction publique fédérale 94
Annexe N - Enquêtes menées dans la fonction publique 96

Section I: Aperçu

1.1 Introduction

En 1986, le projet de la Loi C62, concernant l'équité en matière d'emploi, a été approuvé par la Chambre des communes élue et par le Sénat du Canada et est devenu Loi. Cette loi "a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voit refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence". À cette fin, la Loi et ses règlements supplémentaires désigne quatre groupes - les femmes, les autochtones, les personnes ayant une incapacité et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada - et vise à corriger les avantages que subissent ces groupes dans le domaine de l'emploi. En raison, surtout, de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on continue de s'intéresser aux inconvénients auxquels les groupes désignés doivent faire face en ce qui a trait à l'emploi et à d'autres aspects de leur existence. Vient s'ajouter à cela une augmentation du nombre d'activités de collecte des données afin de satisfaire les exigences des politiques et des programmes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

1.2 Objectif

Le présent document décrit certaines des façons de déterminer la population des minorités visibles et les documents utilisés pour recueillir ces renseignements. Bien que le présent rapport ne traite pas en détail des autres groupes désignés dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, il expose a l'occasion le cas des autochtones canadiens dans l'étude de la population des minorités visibles, comme nous le verrons plus tard. Par ailleurs, les personnes faisant partie de la minorité visible peuvent être de l'un ou l'autre sexe, ou encore des personnes ayant une incapacité. En d'autres mots, les personnes qui font partie de la minorité visible peuvent également faire partie d'un autre groupe désigné et être ainsi doublement lésées.

1.3 Contexte

Le recensement demeure la source principale et essentielle de données sur la population des minorités visibles du Canada. Néanmoins, Statistique Canada effectue également des enquêtes spéciales, telles que l'enquête sur l'activité sur le marché du travail, qui permettent de recueillir des données sur les minorités visibles. L'administration fédérale

s'intéresse toujours au nombre de personnes des minorités visibles et des autres groupes désignés qui sont à l'emploi de la Fonction publique fédérale. Aussi a-t-elle créé des enquêtes pour obtenir les chiffres voulus. Les employés que couvre la Loi sur l'équité en matière d'emploi[1] et les employeurs qui font affaire avec le gouvernement du Canada[2] et dont l'entreprise emploie plus de 100 personnes ont mené des enquêtes ou tenté de déterminer le nombre de leurs employés faisant partie de minorités visibles.

Le présent rapport fournit des renseignements sur le recensement et les questionnaires utilisés dans le cadre des enquêtes de Statistique Canada, en vue de déterminer dans quelle mesure les approches diffèrent. Il décrit également certaines des initiatives et certains des documents utilisés par d'autres organismes et institutions pour obtenir des renseignements sur les minorités visibles. Bien qu'on ne pouvait généralement pas obtenir des renseignements détaillés sur les méthodes et les résultats, les questionnaires se sont révélés utiles pour mesurer les efforts et les stratégies mises en oeuvre. À la Section IV de ce rapport, une variété de ces documents sont présentés pour analyser les aspects pertinents de la collecte de données sur la population des minorités visibles.

L'étude ne visait pas exclusivement les entreprises astreintes par la Loi à déclarer la composition de leur personnel à Emploi et Immigration Canada. Différents documents de différentes sources ont été analysés. Ils provenaient notamment d'administrations provinciales, des huit villes canadiennes désignées dans le Règlement concernant l'équité

---

[1] En vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les entreprises régies par l'administration fédérale qui emploient au moins 100 salariés doivent réaliser l'équité en matière d'emploi et déposer chaque année un rapport auprès du Parlement pour faire part de leurs résultats. Cette définition comprend également toute personne ou tout établissement qui emploie au moins 100 salariés au sein ou dans le cadre d'une entreprise fédérale au sens du Code canadien du travail.

[2] Dans le cadre du Programme de contrats fédréraux, les employeurs qui emploient au moins 100 salariés et qui présentent des soumissions pour des contrats fédéraux de 200,000$ ou plus doivent s'engager à réaliser l'équité en matière d'emploi au sein de leurs entreprises.

en matière d'emploi[3] et d'universités. Enfin, comme l'utilisation faite par la presse de l'expression "minorité visible" peut influer sur le bon vouloir (voire la possibilité) des enquêtés de répondre à une question sur leur appartenance à une minorité visible, nous avons également examiné le présent rapport.

En rédigeant le présent rapport, il nous est apparu évident que les méthodes de collecte de données variaient considérablement. Les contacts avec les responsables de l'équité en matière d'emploi ont également permis de découvrir un intérêt considérable pour l'obtention d'information sur les activités et les méthodes de collecte de données des autres employeurs (sans que ces employeurs soient identifiés). Le présent rapport devrait donc combler un manque d'information sur "ce qui se fait". Cependant, il ne doit pas être pris comme un rapport normatif, bien qu'il puisse être considéré comme un suivi logique. Cette action n'a pas été poursuivie ici.

1.4 Définition de "minorité visible"

Selon le règlement concernant l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles comprennent les personnes, autres qu'autochtones, "qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche". Cette définition a été utilisée dans le cadre de nombreux travaux sur le sujet et semblent avoir servi de base pour les opérations de toutes les enquêtes que nous avons étudiées.

L'expression "minorité visible" s'applique à toutes les personnes qui s'identifient elles-mêmes ou sont identifiées par les autres comme faisant partie d'un des groupes suivants[4]:

Noirs
Chinois
Japonais

---

[3] Il s'agit de Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Regina et Halifax.

[4] Ces groupes ont été initialement désignés par Emploi et Immigration Canada comme faisant partie de la population des minorités visibles au recensement de 1981.

Coréens
Philippins
Indo-pakistanais
Asiatiques de l'ouest ou Arabes
Asiatiques du Sud-Est
Latino-américains
Indonésiens
Natifs des Iles du Pacifique

Toutefois, l'utilisation de ces catégories pour regrouper les personnes ou pour les faire se classer elles-mêmes n'a pas été une opération simple. Même lorsqu'on arrive à classer les groupes susmentionnés, on s'interroge sur le processus et les résultats obtenus. En outre, il peut arriver que les différents secteurs de compétence utilisent leurs propres "définitions" et regroupements à partir des groupes susmentionnés.

Bien que l'expression soit largement utilisée par les administrations fédérale, provinciales et municipales, la presse, les établissements d'enseignement, les responsables de l'équité en matière d'emploi, les agences d'application de la loi, les agences de recrutement, les auteurs d'articles de revues, etc., on peut supposer qu'elle est bien comprise. Dn a fait le commentaire instructif suivant:

> *"la difficulté, lorqu'on veut évaluer la population des minorités visibles, tient bien sûr au manque de précision du concept lui-même. On ne peut faire de distinction nette, même sur le plan théorique, entre ce concept et la race, l'origine ethnique, la nationalité, etc. Du fait que le concept des minorités visibles s'appuie sur la différence* ***perceptible****, il met habituellement, mais non toujours, l'accent sur la couleur."*

Les deux termes - visible et minorité - de l'expression sont essentiels. Leur sens doit être bien compris de tous ceux qui utilisent l'expression, particulièrement des personnes qui se chargent de la collecte des données.

Le terme "minorité" peut désigner la plus petite partie de quelque chose, soit implicitement quelque chose de mesurable. Du fait que la Loi sur l'équité en matière d'emploi fait référence aux personnes "qui se placent parmi les minorités visibles du **Canada**", la base de quantification et de mesure est très claire. Dans l'expression "minorité visible", le terme "minorité" est déterminé par rapport à la population canadienne et <u>non</u> par rapport à une région géographique de moindre taille, telle qu'une province, une région urbaine, un quartier ou un autre type de localité. L'argument selon

lequel les "personnes de race blanche" font partie d'une minorité visible s'ils vivent dans certains quartiers est donc faux et non pertinent dans le contexte de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, puisque le cadre de référence pour l'identification des personnes qui font partie des minorités visibles est fourni par une étude à l'échelle nationale.

Les personnes qui peuvent être classées ensemble en raison de leurs caractéristiques communes constituent une minorité visible dans la mesure où la catégorie résultante présente des différences visibles et s'avère moins nombreuse que le reste de la population. La Loi sur l'équité en matière d'emploi fournit une fois de plus la base requise pour améliorer les décisions opérationnelles concernant la collecte de données sur les minorités visibles parce qu'elle indique de quelle manière les personnes sont visiblement différentes et, par conséquent, identifiables à partir de leur race ou de leur couleur, et qu'en outre, ne peuvent appartenir à une minorité visible, **que les personnes qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.**

Bien entendu, on peut identifier les minorités ou les populations minoritaires d'autres façons, par exemple: les minorités religieuses, les minorités linguistiques, les minorités ethniques, les immigrants, etc. Dans ces cas, les caractéristiques pertinentes sont la religion, la langue, le groupe ethnique ou le fait que la sous-population visée a immigré au Canada. Comme il n'entre pas dans les objectifs du présent rapport d'étudier les fondements de l'identification des groupes minoritaires en général, nous nous contenterons ici de souligner que la taille et les caractéristiques de ces groupes sont en rapport avec les traits sur lesquels s'appuie la classification (religion, langue, etc.) et sur la norme utilisée pour déterminer la population majoritaire.

Dans la mesure où l'on s'appuie sur la Loi sur l'équité en matière d'emploi pour déterminer qui fait partie des minorités visibles, un certain nombre de points entrent en jeu et doivent être compris. Tout d'abord, il faut s'assurer de la valeur de d'hypothèse selon laquelle le concept de "personne ayant la peau blanche" est clair et bien compris dans le contexte canadien. De même, le fait de n'être pas de race blanche doit être facile à déterminer. Si ces hypothèses sont fondées, les propositions visant à utiliser un spectre de couleurs ou de nuances ne sont d'aucune utilité dans notre compréhension des besoins en données en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le

présent rapport, on présume que les hypothèses étayant la classification de la population en "personnes à la peau blanche" et "personnes à la peau non blanche" sont raisonnables dans le cadre de la collecte de données et ne posent pas de problèmes aux répondants. La distinction entre "population à la peau blanche" et "population à la peau non blanche" peut donc être considérée comme pertinente du point de vue opérationnel et s'avérer une méthode satisfaisante pour identifier la population des minorités visibles au Canada.

En va-t-il de même de la distinction entre "Caucasian" et "non-Caucasian", termes utilisés en anglais ("population de race blanche" et "population non de race blance")? Il est possible que ce concept ne soit pas aussi facilement compris ni aussi familier que celui de "white" et "non-white" ("population à la peau blanche" et "population à la peau non blanche") lorsqu'il s'agit de décrire la population canadienne. Tout semble indiquer (Boxhill et Hamm 1989) que le terme anglais "Caucasian" peut devoir être éclairci afin de réduire les risques d'erreur de réponse. Ainsi, d'aucuns font valoir que l'utilisation de cette expression apporte peu d'avantages, voire aucun, au niveau de la collecte des données. En fait, le besoin de clarification risque de prolonger et de compliquer inutilement le processus de collecte des données voulues.

Section II: Collecte des données sur les "minorités visibles" au recensement et dans les enquêtes de Statistique Canada

2.1 Le recensement: généralités

Recueillir des renseignements sur la race des répondants n'est pas un élément nouveau du recensement du Canada. De telles questions ont fait partie de plusieurs recensements au cours du siècle, en commençant par celui de 1901 (voir annexe A). Dans les plus récents recensements toutefois, ni la race ni la couleur n'ont été mentionnées. En outre, au moment de la collecte des données du recensement, aucune question ne visait à identifier si la personne faisait partie d'une minorité visible. En d'autres mots, les éléments essentiels de l'identification des minorités visibles - tels qu'ils sont précisés dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi - ne sont pas mentionnés explicitement dans les récentes activités de collecte de données du recensement. Les caractéristiques telles que "à la peau blanche/à la peau non-blanche" ou "de race blanche/de race non blanche" ne peuvent qu'être déduites des réponses aux questions sur l'origine ethnique, le pays de naissance, la langue et la religion, ce groupe de variables correspondant aux origines culturelles ou au contexte culturel de la personne.

2.2 Recensement de 1981

Au recensement de 1981, dans un ménage privé sur cinq au Canada, les personnes devaient fournir des renseignements sur leurs origines et leurs caractéristiques culturelles. Les questions portaient sur les sujets ci-après:

Première langue apprise
Lieu de naissance
Citoyenneté
Année d'immigration
Groupe ethnique ou culturel
Religion
Langue parlée à la maison
Aptitude à converser

Ces questions sont présentées à l'annexe B. Pour déterminer si la personne faisait partie ou non d'une minorité visible, il était souvent nécessaire d'analyser les réponses fournies à une combinaison de ces questions, en utilisant un certain nombre

d'hypothèses et de règles déterministes. Ainsi, la plupart des réponses indiquant une origine ethnique européenne (française, anglaise, hollandaise, allemande, polonaise, unkrainienne, etc.) étaient jugées être fournies par des personnes à la peau blanche, sauf si la réponse à d'autres questions indiquait qu'une telle conclusion était erronée. Un exemple souvent utilisé comme type de conclusion erronée est le cas où la personne a déclaré "française" comme origine ethnique mais "Haïti" comme pays de naissance. Il est fort probable qu'une telle personne n'est pas de race blanche. De telles anomalies devaient être corrigées si les données de recensement devaient servir à déterminer le chiffre de population des minorités visibles au Canada (Boxhill, 1984; Wright, 1986).

La plupart des réponses donnant une origine non européenne aux questions sur l'origine ethnique (Chine, Japon, Corée, Philippines, Indes occidentales, Indes orientales, etc.) pouvaient être interprétées comme venant de personnes qui n'étaient pas de race blanche. Bien que les hypothèses concernant la distinction entre les personnes de race blanche et celles de race non blanche ne sont probablement pas vraies pour toutes les personnes qui déclarent une origine ethnique européenne ou non européenne, elles sont raisonnables lorsqu'il s'agit d'estimer la population des minorités visibles au Canada.

2.3 Recensement de 1986

En 1986, la question sur la religion a été supprimée du questionnaire de recensement mais d'autres questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles ont été incluses. Bien qu'il n'y avait aucune référence à la race ou à la couleur ni aucune mention des minorités visibles dans les questions posées, les modifications apportées à la question sur l'origine ethnique (voir Annexe C) ont rendu la tâche d'identifier les minorités visibles un peu moins onéreuse.

Ces mesures, mises en application principalement en réponse au travail de la Commission Abella et aux recommandations faites par le Comité parlementaire spécial chargé d'étudier la participation des minorités visibles dans la société canadienne sont décrites dans les rapports de White (1987) et Boxhill (1988) incluent les particularités suivantes en ce qui a trait à la question sur l'origine ethnique:

- ajout d'une case de réponse à cocher pour les personnes qui désirent déclarer comme origine ethnique "noire";

- accroissement à trois du nombre de cases de réponse en toutes lettres à trois en 1986, au lieu d'une en 1981, afin de permettre de déclarer plusieurs origines ethniques et, notamment, des origines correspondant aux minorités;

- les origines qui étaient considérées comme étant des composantes de la sous-population des minorités visibles étaient incluses à titre d'exemples de ce que l'on pouvait inscrire comme réponse en toutes lettres.

Ces modifications n'éliminaient pas totalement le besoin d'ajustements lié à l'utilisation des données sur l'origine ethnique pour identifier la population des minorités visibles. En 1986, la collecte de données sur les minorités visibles a nécessité une stratégie basée sur le même type d'hypothèses et de règles déterministes qu'en 1981 (voir Coulter et Furrie, 1989).

2.4 Test du recensement de 1991

Vu la nécessité croissante pour les données sur les minorités visibles de tenir compte des besoins des programmes d'équité en matière d'emploi, Statistique Canada a mis à l'essai une variété d'options en préparation pour le recensement de 1991.

Étude du surdénombrement

Cette enquête a été menée par Statistique Canada en juillet 1986, peu après le dénombrement du recensement de 1986. Des données sur une série de questions portant sur les sujets tels que l'appartenance à la population autochtone, l'origine ethnique, l'affiliation et l'identité ethnique, la race, la langue (voir Annexe D) était posée à la population de l'échantillon, ont été obtenues au moyen d'interviews sur place auprès de la population d'enquête - une personne âgée de 15 ans ou plus dans chaque ménage sélectionné dans l'échantillon.

La question sur l'appartenance à une minorité visible ou raciale du Canada est particulièrement pertinente ici. La question 21 était libellée comme suit:

Figure 1

Considérez-vous que vous appartenez à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada?

- Non, je ne considère pas que j'appartiens à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada
- Oui, je considère que j'appartiens à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada

Pouvez-vous préciser la minorité visible ou raciale à laquelle vous appartenez?

Des cases de réponse correspondant à "Noir", "Chinois", "Asiatique du sud-est", "Asiatique du sud", "Natif des Îles du Pacifique", "Arabe", "Asiatique de l'ouest" et "Autochtone d'Amérique centrale ou du Sud" étaient fournies. Ces choix ont été lus au répondant. Pour toutes les catégories, sauf "Chinois", des exemples étaient fournis donnant les groupes composants. Ce qui est particulièrement intéressant dans cette méthode, c'est l'introduction de la race et l'indication de la synonymie entre minorité visible et minorité raciale. Cela concorde avec la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Le choix des mots est par ailleurs également important. Comme on s'interroge souvent sur la distinction entre les réponses perceptuelles et les réponses factuelles (ou objectives) lorsqu'il s'agit de mesurer le concept des minorités visibles, il semble justifié de faire ici quelques commentaires.

L'utilisation de la tournure "Vous considérez-vous" est considérée comme suggérant une mesure "perceptuelle". Comment les répondants se voient-ils? Cela ne donne pas toujours les mêmes renseignements qu'une mesure "factuelle" obtenue en utilisant la formule "Faites-vous partie". Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, une personne qui répond aux critères <u>est</u> classée dans la population des minorités visibles, qu'elle se considère ou non comme faisant partie d'une minorité visible. La distinction entre les deux concepts semble très claire. Néanmoins, des problèmes peuvent continuer de se poser lorsqu'il s'agit d'auto-identification - que la méthode de collecte utilisée soit l'autodénombrement ou l'interview téléphonique.

Indubitablement, certaines personnes peuvent très bien faire partie d'une minorité visible - en fonction de leur race ou de leur couleur - mais ne pas se considérer comme telles et, par conséquent, ne pas se déclarer comme telles lorsqu'elles répondent à une question directe sur le sujet. Cela peut être attribuable entre autre à la connotation péjorative que l'on perçoit de l'expression "minorités visibles". De même, il semble que les répondants soient incapables de comprendre l'expression sans obtenir une explication des intervieweurs (Boxhill et Hamm, 1989). Inversement, des personnes qui n'appartiennent pas à une minorité visible selon la race ou la couleur peuvent se considérer comme en faisant partie et répondre affirmativement à une question sur le sujet. L'utilisation d'une méthode basée sur la perception qu'a l'enquêté de son appartenance ou de sa non-appartenance à une minorité visible peut donc donner lieu à deux types d'erreurs de réponse. Ces erreurs de déclaration (p. ex. des Suédois, des Polonais ou des Italiens déclarant faire partie de minorités visibles) sont décrites dans le rapport de White (1988). On peut émettre l'hypothèse que ces erreurs peuvent être évitées si on adopte une approche plus factuelle en posant la question "Faites-vous partie..." et une définition plus précise. Toutefois, quelle que soit la méthode utilisée, il faut utiliser un énoncé ou une définition clairs de facon que l'enquêté sache bien à quoi il répond "Oui" ou "Non".

Test modulaire II

Cette enquête a été menée au début de 1988 pour mettre à l'essai les différentes questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles en préparation du recensement de 1991 (voir annexe E). Les réponses ont été obtenues par autodénombrement, une question sur la race ou la couleur permettant de déterminer l'appartenance ou la non-appartenance à une minorité visible. Les résultats se rapportant à l'identification des minorités visibles sont exposées dans le rapport de White (1988). Ils font ressortir la difficulté considérable que posent le format et la formulation de la question.

Tests du recensement national (TRN)

Le TRN I, effectué en novembre 1988, incluait des questions sur l'ascendance ethnique, l'identité ethnique et la race ou la couleur (voir annexe F). En réponse à la question sur la race ou la couleur, l'enquêté devait indiquer s'il était de race blanche, asiatique ou

noire; si aucune de ces catégories ne s'appliquait à sa personne, il pouvait inscrire une réponse de son choix en toutes lettres.

Des entrevues téléphoniques de suivi ont été effectuées 3 semaines et 4 mois plus tard auprès des personnes faisant partie de certains segments de l'échantillon du test du recensement national. Vous trouverez à l'annexe F le libellé des questions qui nous intéressent ici. Les résultats du test du recensement national (TRN 1) sont présentés dans le rapport de White (1990) et dans les interviews de suivi du rapport de Boxhill et Hamm (1989).

En septembre 1989, un deuxième test du recensement national (TRN II) a été effectué dans le but exprimé d'examiner les modifications et les ajouts à certaines questions (p. ex. les modifications à la formulation des questions ou aux catégories de réponses) posées à l'intérieur du questionnaire du TRN de novembre 1988. Les modifications aux catégories de réponses aux questions sur l'identité ethnique et les antécédents ethniques étaient parmi celles choisies pour faire l'objet d'un essai au cours du TRN II. On trouvera la formulation à l'annexe G et les résultats, dans le rapport de White (1990). Aucun des tests du recensement national n'a révélé la possibilité pour le répondant d'éprouver des difficultés face aux questions sur la race.

2.5 Recensement de 1991

Les questions choisies pour le recensement de 1991 ont paru dans la Gazette en juillet 1990. Les questions qui seraient normalement utilisées pour identifier les minorités visibles se trouvent à l'annexe H. Tout comme pour les recensements de 1981 et de 1986, on ne fait aucunement mention (ni référence) de la race, de la couleur ou de la minorité visible dans les documents de recensement préparés pour les membres responsables des ménages. La question sur l'origine ethnique demeure l'élément principal et peut, comme dans les recensements précédents, devoir être étayée d'autres questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles - lieu de naissance, langue et religion - pour arriver à identifier les minorités visibles. À cette fin, le groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi a élaboré une stratégie pour obtenir les chiffres voulus (voir diagram 1 et le rapport de Boxhill 1990).

2.6 Enquête sur l'activité sur le marché du travail

En vue essentiellement de répondre aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, l'enquête sur l'activité sur le marché du travail (EAMT) comprenait un certain nombre de questions visant à obtenir des données sur les personnes qui font partie d'une minorité visible. Parmi les questions posées au téléphone, on retrouvait une question directe sur "l'appartenance à une minorité visible".

Figure 2

De part sa race ou sa couleur ... fait-il(elle) parmi d'une minorité visible au Canada?

☐ Oui ☐ Non

Une réponse affirmative conduit à la question complémentaire suivante:

Figure 3

À quel groupe minoritaire visible ... appartient-il (elle)? (Inclure des groupes tels: Noirs, Chinois, Asiatiques de l'Ouest, etc.) _____

Grâce aux réponses fournies à ces questions (méthode directe pour obtenir des données sur l'appartenance à une minorité visible) et à celles sur les antécédents culturels[5] (méthode indirecte ou dérivée), l'EAMT permet en outre de comparer les renseignements obtenus avec les deux méthodes. Le rapport de Mohan (1990) contient l'analyse des résultats de l'EAMT de 1987.

[5] Les autres questions sur les caractéristiques ethniques et culturelles de l'EAMT (antécédents ethniques, religion, langue maternelle et pays de naissance) se trouvent à l'annexe I.

Diagramme I

Association des personnes aux minorités visibles

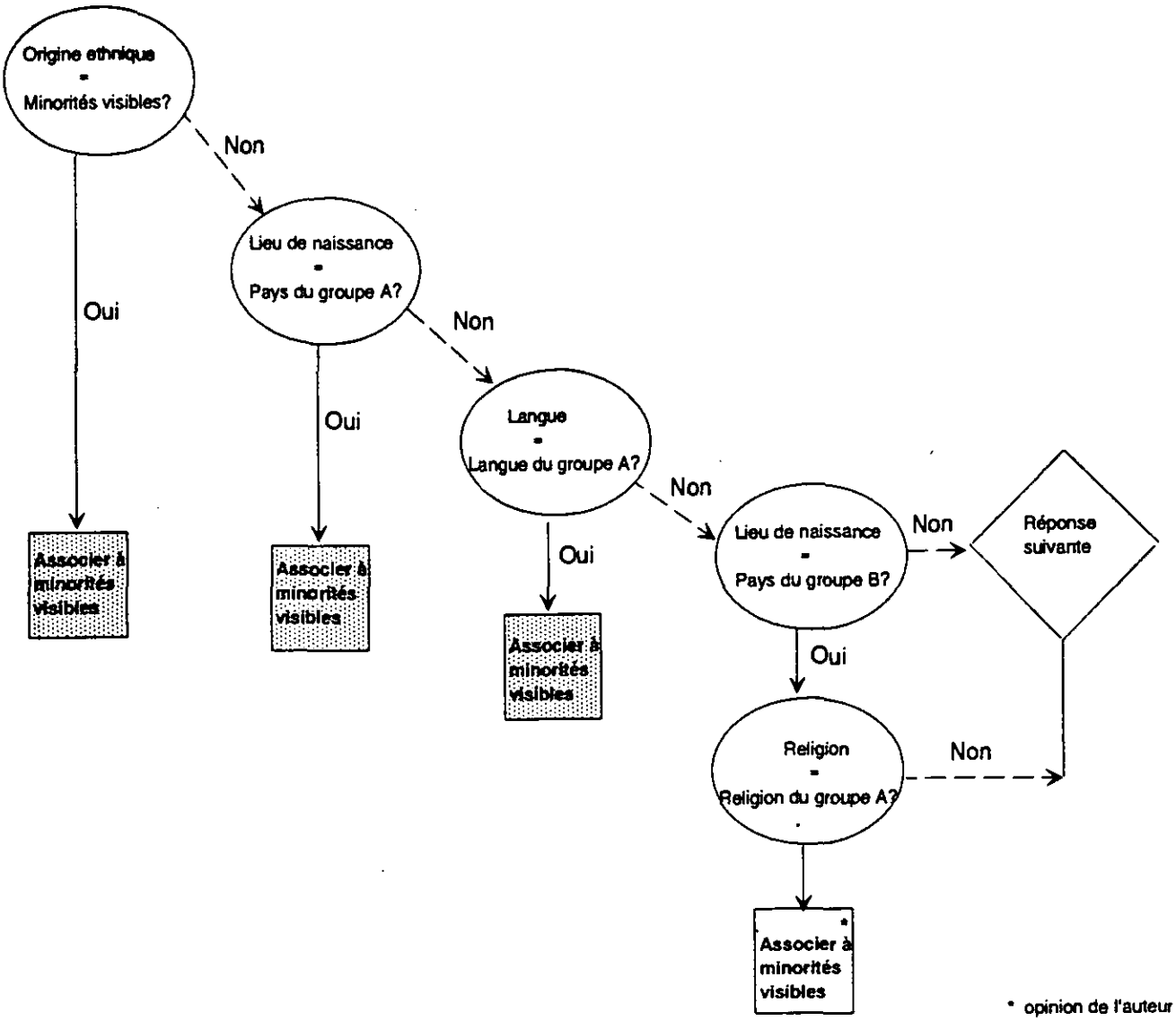

* opinion de l'auteur

Une identification préliminaire des caractéristiques du Groupe A et du Groupe B a été effectués par le Comité interministériel sur l'équité en matière d'emploi en novembre 1990.

2.7 Autres enquêtes de Statistique Canada

À la demande du groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi, on a intégré une question (voir annexe J) sur les minorités visibles dans le cadre de l'enquête nationale sur les diplômés, dans l'espoir que les réponses obtenues permettront de satisfaire les exigences des programmes d'équité en matière d'emploi qui concernent les récents diplômés. Le Bureau a également effectué d'autres enquêtes dans lesquelles des données sont recueillies concernant la composition ethnique de la population observée. Ces enquêtes (voir l'annexe K) fournissent des données sur l'environnement ethnique et culturel des répondants. Cependant, à l'instar du recensement, elles n'ont pas été conçues en vue d'identifier les minorités visibles car elles ne contiennent pas de question sur la race, la couleur ou l'appartenance à une minorité visible.

Certaines des activités de collecte de données du Centre canadien de la statistique juridique (statistiques sur les victimes et les crimes dans le cadre des enquêtes annuelles sur l'homicide) ont permis d'obtenir des données sur l'origine raciale. On offrait notamment les catégories "de race blanche", "de race négroïde", "de race mongoloïde", "Indien, Esquimau et Métis du Canada" (voir annexe L).

Section III: Autres sources de données d'enquête sur les minorités visibles

3.1 Fonction publique fédérale

Sur la dernière page de la formule de demande d'emploi à la Fonction publique fédérale, les candidats sont avisés que la Commission de la Fonction publique du Canada est tenue d'assurer l'équité en matière d'emploi dans la Fonction publique fédérale et appuie le programme d'action positive visant à promouvoir une participation plus équitable des quatre groupes désignés (voir l'annexe M). Les candidats ne sont pas obligés de répondre aux questions de cette section de la formule permettant de juger de l'appartenance à une minorité visible; ils sont invités, s'ils le veulent, à répondre aux questions suivantes visant à recueillir des données sur les membres des minorités visibles:

Figure 4

En raison de votre race ou de votre couleur, faites-vous partie d'un groupe de minorité visibles?

Cette question appelle une réponse affirmative ou négative. On demande aux personnes qui répondent "oui" de choisir, parmi les huit possibilités offertes, la catégorie qui s'applique à leur cas. Une neuvième catégorie a été fournie pour les personnes qui estiment qu'aucune des huit catégories ne s'appliquent à elles.

Ces dernières années, depuis la proclamation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les fonctionnaires fédéraux ont également été invités à participer à des enquêtes visant à recueillir des données sur les groupes désignés dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi et leur représentation au sein de la Fonction publique fédérale. Les questionnaires correspondants sont présentés à l'Annexe N.

3.2 Administrations provinciales

En ce qui a trait aux données sur les minorités visibles résidant dans les provinces et territoires, les gouvernements provinciaux utilisent les données tirées du recensement fournies par Statistique Canada et (ou) les données produites par Emploi et Immigration Canada à partir des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Des données sur la composition de la main-d'oeuvre et l'emploi dans les organismes publics provinciaux ont été recueillies en moyen d'enquêtes spéciales, telles que

l'enquête "I count" menée en 1987 pour le compte du gouvernement ontarien. D'après les renseignements communiqués par les points de contact dans les provinces, les gouvernements provinciaux n'ont pas encore tous entrepris de recueillir des renseignements sur les minorités visibles. Par suite des différences d'importance accordée selon la province et du chiffre de population parfois faible des minorités visibles dans certaines provinces, l'attention peut être portée davantage sur les femmes, ou sur les autochtones, ou encore sur le nombre de personnes ayant une incapacité.

3.3 Administrations municipales

En vertu du règlement concernant l'équité en matière d'emploi, huit villes canadiennes ont été désignées pour les fins de l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Des données concernant la disponibilité des statistiques et des mécanismes de collecte doivent être fournies pour ces huit villes ainsi que pour un certain nombre de régions métropolitaines de recensement (RMR), comme celle d'Ottawa-Hull. Cette question révèle que la collecte de données sur les groupes désignés dans la Loi n'a pas encore débuté dans toutes ces villes, mais toutes ont prévu de le faire.

Comme dans le cas des enquêtes provinciales, les enquêtes menées par les gouvernements municipaux ne visent pas l'ensemble de la population résidant dans les diverses régions métropolitaines de recensement. Elles portent, plus spécifiquement, sur le personnel employé par la municipalité, c'est-à-dire sur sa composition. Les renseignements concernant la répartition des minorités visibles dans la population de la RMR, ou les données disponibles de source externe, sont tirées du recensement.

3.4 Secteur universitaire

Des travaux reliés aux minorités visibles sont effectués autant dans les facultés - départements de sociologie et d'anthropologie, d'administration publique et de politique, de géographie, de sciences politiques, de droit, d'économique, d'administration des affaires - qu'au niveau des ressources humaines et de l'administration universitaire. Des coordonnateurs de programmes d'équité en matière d'emploi ont été recrutés pour répondre aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. En application du programme de contrats fédéraux, quelques 35 universités et collèges ont déjà recueilli des données auprès des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien.

Section IV: Questions/approches utilisées pour identifier les minorités visibles

4.1 Introduction

Plusieurs approches ont été mises en oeuvre pour atteindre l'objectif qui est d'obtenir des données sur les minorités visibles. Les enquêtes servant à obtenir des renseignements relatifs à l'équité en matière d'emploi sont habituellement des enquêtes à participation volontaire. Nous allons analyser les divers aspects de certaines des questions utilisées dans l'espoir qu'une telle analyse se révèlera instructive.

Il semble y avoir trois stratégies au niveau de l'application de la méthode **d'auto-identification** en vue de déterminer la population des minorités visibles.

1. Question directe sur l'appartenance à une minorité visible, ou question objective;
2. Approche dérivée comportant des questions sur le groupe ethnique ou racial. Les chiffres de population relatifs aux minorités visibles peuvent être tirés de ces données;
3. Combinaison des méthodes directe et dérivée.

L'application de ces méthodes peut donner lieu à des variantes, comme on peut le voir dans les pages suivantes. Une autre façon de recueillir des données sur les minorités visibles est **l'identification par une tierce personne**. Cette méthode est décrite dans la section 4.6.

4.2 Question objective

Comme le démontrent les exemples fournis dans les figures 5 - 12, il y a un certain nombre de variantes au niveau des renseignements fournis en préambule à la question objective sur l'appartenance à une minorité visible. Dans certains cas - comme à la figure 5 - il n'y a même pas de question.

Figure 5

Visible Minority Group: ☐ Yes ☐ No

(Black, Chinese, Filipino, South Asian, Japanese, Korean, South East Asian, West Asian, North African)

Other visible minority group (specify): _____

Dans la figure 5, la question est implicite plutôt que directe et l'enquêté qui fait une coche dans la case "Oui" ou "Non" répond implicitement à une question sur l'appartenance à une minorité visible. Les exemples fournis pourraient paraître (à tort) exhaustifs. Le libellé ne contient aucune expression telle que "ex." ou "etc." indiquant que la liste n'est pas complète. Cela est peut-être déduit uniquement par suite de la présence d'une catégorie "autre minorité visible". Par ailleurs, exception faite de la catégorie "autre minorité visible", aucune catégorie subsidiaire ou complémentaire n'est proposée dans cet exemple. À noter également que la signification d'une réponse affirmative n'est pas évidente. Signifie-t-elle que le répondant a participé à une des minorités visibles mentionnées? Dans ce cas, il serait superflu d'ajouter la catégorie "autre minorité visible".

Il faut tenir compte d'autres facteurs importants dans l'interprétation des catégories "Asie du Sud", Asie du Sud-Est", "Asie de l'Ouest" et "Afrique du Nord", par exemple. Les explications des différences entre ces groupes sont-elles claires pour les répondants? L'ajout d'explications peut être inutile puisque, semble-t-il (Price Waterhouse, 1988), les répondants sont peu portés à les lire.

Figure 6

B.15. On appelle "minorités visibles" l'ensemble des gens qui ont des caractéristiques physiques différentes des Blancs. Considérez-vous que vous faites partie d'une minorité visible?

Oui	1
Non	2
N.S.P.	8
N.R.	9
N.A.P.	0

Cette question semble équivaloir à une demande d'opinion. Elle pose un autre problème qui est commun à bien d'autres questions: le fait que le terme "appartenir" puisse donner l'impression aux répondants d'être membres et d'avoir consciemment pris la décision d'adhérer à ce groupe. La définition de "minorité visible" qui a été fournie risque également de prêter à confusion. À quoi la mention "caractéristiques physiques" se rapporte-t-elle exactement? L'interprétation de la réponse à fournir peut varier selon les enquêtés et, par le fait même, la réponse à la question sur l'appartenance à une minorité visible.

Figure 7

VISIBLE MINORITY
(Non-White people including native people)
Are you a member of a visible minority?
YES ____ NO ____
If yes, please indicate: _____

En ce qui a trait à cette question, les renseignements entre parenthèses peuvent être interprétés comme étant une explication de l'expression "minorité visible" ou comme une indication de la population à laquelle s'adresse la question. Si l'on suppose que la première interprétation est la bonne (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une définition de "minorité visible"), alors cette définition n'est pas conforme à la Loi sur l'équité en matière d'emploi qui divise en deux groupes désignés et distincts les autochtones et les minorités visibles. Cependant, lorsque l'on estime qu'il n'y a aucune différence dans les exigences de ces deux groupes, les modifications apportées sont quelquefois liées à la prestation de programmes visant la réalisation des objectifs d'équité en matière d'emploi.

Pour identifier les autochtones comme groupe désigné distinct des autres minorités visibles, on pose habituellement une question sur l'appartenance au groupe autochtone avant de poser la question sur l'appartenance à une minorité visible. Les personnes qui déclarent être autochtones sont alors dirigées vers la question sur la race ou sur l'origine ethnique. Dans le questionnaire d'où provient la figure 7, ce n'est pas le cas et aucune distinction n'est faite entre les autochtones et les autres minorités visibles.

Les catégories de réponse utilisées pour identifier la population autochtone reprennent parfois les distinctions faites au recensement entre "Inuit", "Métis", "Indiens inscrit" et "Indien non inscrit". Cela ne permet d'éviter qu'en partie les erreurs de déclaration relevées au recensement de 1981, où des personnes dont les ancêtres étaient originaires de l'Indes de l'est ou de l'ouest avaient coché la réponse "Indien inscrit" ou "Indien non inscrit" (Boxhill, 1985). Lorsque le questionnaire comporte une instruction "Passez à" à l'intention des enquêtés qui ont déclaré être autochtones pour les exempter des questions sur l'origine raciale, il est difficile de repérer les réponses erronés.

La figure 7 indique, en outre, que toute personne qui répond affirmativement à la question doit fournir des renseignements complémentaires. De fait, le sens de la réponse n'est pas évident, bien que l'on puisse penser que c'est la minorité visible qui a fourni les réponses "Oui". Les renseignements complémentaires sont particulièrement utiles pour vérifier les réponses affirmatives. Si, par exemple, l'enquête a répondu "Oui" à cette question mais a inscrit "Polonais" en toutes lettres, il ne peut être considéré comme appartenant à une minorité visible selon la définition donnée dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Des vérifications sont donc nécessaires pour isoler les réponses valides des réponses erronées.

Figure 8

Faite-vous partie d'une des minorités visibles du Canada (personnes de race autre que la race blanche)?

[ ] 1 Oui [ ] 0 Non
37 37

La figure 8, comme la figure précédente, contient une définition élémentaire sans spécification des groupes constituants. Contrairement à la figure 7, cependant, une vérification appliquée à la figure 8 ne permet pas d'évaluer la justesse de la réponse car l'enquête n'a pas donné de renseignements complémentaires pour préciser sa réponse.

Figure 9

QUESTION 2: Members of Visible Minorities

Members of visible minorities are persons who are non-Caucasian in race or non-white in colour (other than aboriginal people).

Are you a member of a visible minority group?

☐ YES ☐ NO

If yes, please specify which group: _____

La figure 9 est une autre façon d'exclure la population autochtone du groupe désigné comme minorités visibles. Soulignons que le libellé identifiant la population cible utilise des termes qui sont en accord avec la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Figure 10

VISIBLE MINORITIES: Visible minorities are those groups who by virtue of their race or colour are in a minority in Canada. Examples of visible minority groups are Blacks, East Asians, Indo-Pakistanis, South-East Asian and West-Asian or Arab.

Are you a member of a visible minority? ( ) Yes ( ) No

Figure 11

QUESTION 2: **MINORITÉS VISIBLES**
L'expression "minorités visibles" désigne les personnes, autres que les autochtones, que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada et qui s'identifient comme tel. Le Conseil du Trésor définit, entre autres, les Asiatiques du Sud-Est, les Chinois, les Coréens, les Indo-Pakistanais, les Japonais, les Noirs, les Philipins comme appartenant au groupe des minorités visibles.

Selon cette définition, êtes-vous membre d'une minorité visible?

☐ oui ☐ non

Les figures 10 et 11 donnent des exemples de définition de l'expression "minorité visible". Dans la figure 10, le libellé reprend textuellement les termes de la Loi sur

l'équité en matière d'emploi[6] et un certain nombre de groupes considérés comme constituant la population des minorités visibles du Canada sont énumérés. Cependant, la composition de grands groupes d'origine telle que "Asie de l'est", "Asie du sud-ouest" et "Asie de l'ouest" ou "Arabe" n'est pas claire pour les répondants. Du fait que les autochtones ne sont pas exclus de façon systématique, ils peuvent répondre affirmativement et être comptés dans la population des minorités visibles. Les réponses ne peuvent être vérifiées puisqu'aucune précision n'est requise pour faciliter la détermination du groupe auquel appartient le répondant.

Dans la figure 11, on donne à penser que la définition de "minorité visible" est fondée sur la race ou la couleur au sein du contexte canadien. La question fait état de certains groupes considérés comme minorités visibles et précise que les autochtones sont exclus. Le fait de fournir une définition et des exemples de qui fait partie de la population des minorités visibles au Canada contribue sûrement à aider bon nombre de personnes à répondre avec exactitude à une question objective.

[6] Some find this phraseology a bit formal and prefer a much simpler formulation such as "because of". See, for example, Figure 12.

Figure 12

3. VISIBLE MINORITIES

Visible minorities are groups who because of their race or colour are in a visible minority in Canada. Visible minority includes groups such as Black, East Asian, West Indian, Indo-Pakistani, Middle Eastern, Southeast Asian and Pacific Islanders. Individuals who were born in Canada or are Canadian citizens may identify themselves as a visible minority. This does not include groups of ethnic origin such as German, Italian, Russian, Portuguese, etc.

Do you consider yourself to be part of a visible minority group?

1. yes
2. no

Dans la figure 12, l'exemple fourni est encore plus explicite. La question contient non seulement une définition de l'expression "minorité visible" (le mot **visible** étant mis en évidence) et des exemples des groupes correspondants, mai elle donne également des exemples des catégories à exclure. Ainsi, les minorités ethniques d'origine européenne telles que "allemande, italienne, russe, portuguaise, etc." ne sont pas incluses.

4.3 Question sur l'origine ethnique ou raciale

Plusieurs remarques doivent être faites concernant cette méthode.

- Une seule question peut permettre d'identifier les composantes spécifiques de la population des minorités visibles,

- les autochtones ne sont pas identifiés comme groupes à exclure et aucune question distincte ne vise à les identifier,

- la liste des groupes pourrait inclure la catégorie "Blanc",

- l'expression "minorité visible" n'a pas à être utilisée,

- la liste des groupes peut être modifiée en fonction de la composition de la population de la région où l'enquête est effectuée. Cela est illustré par la comparaison des exemples fournis aux figures 13 et 14.

Figure 13

Which of the following best describes your race or colour? (please circle as many as apply, regardless of your country of birth)

1. Black
2. Korean
3. Filipino
4. Japanese
5. Chinese
6. Native/Aboriginal Peoples of North America (North American Indian, Métis, Inuit/Eskimo)
7. South Asian (for example, Indian from India, Indian from Uganda, Pakistani, Punjabi, Tamil)
8. South East Asian (for example, Vietnamese, Thai, Laotian)
9. West Asian or North African (e.g., Armenian, Syrian, Moroccan)
10. White (for example, British, French, European, Latin/South American of European background)
11. Other racial group not mentioned above. (Print specific group) _____

Figure 14

A number of racial groups that comprise the Canadian population are listed below. Please check the box that best describes your racial origin: (we are *not* seeking information on nationality or religion)

- ☐ Black (e.g., African Black, American Black, Canadian Black, West Indian Black, Other Blacks)
- ☐ East Asian (e.g., Chinese, Fijian, Japanese, Korean, and Polynesian)
- ☐ South Asian (e.g., Bangladeshi, Indian (India), Pakistani, and Sri Lankan)
- ☐ South-East Asian (e.g., Burmese, Cambodian, Filipino, Laotian, Malaysian, Thai, Vietnamese)
- ☐ West Asian (e.g., Arab, Armenian, Egyptian, Iranian, Israeli, Lebanese, North African Arab, Palestinian, Syrian, Turkish)
- ☐ White (e.g., British, European, Latin/South Americans of Caucasian background, Russian, Ukrainian)
- ☐ Other (e.g., Mixed racial heritage; racial group not referred to above). Please specify: _____

A la figure 13, "Coréen", "Philippin", "Japonais" et "Chinois" constituent des catégories distincts. A la figure 14, "Coréen", "Japonais" et "Chinois" ont été regroupés en une

seule catégorie, "Asie de l'est", et "Philippin" a été inclus dans la catégorie "Asie du sud-ouest".

L'ordre de présentation des catégories peut aussi être modifié pour rendre compte de la prédominance numérique de tel ou tel groupe dans la région observée. Ainsi, dans les villes où les Noirs sont particulièrement nombreux, cette catégorie peut être en tête de liste. Dans les secteurs où les Chinois constitutent la minorité prépondérante, cette catégorie peut être mentionnée en premier. Par contre, si l'on préfère utiliser une liste au hasard et l'ordre séquentiel apparent, l'énumération par ordre alphabétique (comme dans les figures 14 et 16) est la solution la plus intéressante.

Figure 15

Race (note that race does not refer to country of birth, citizenship or religious affiliation)

- ☐ Native Peoples (e.g., Indian, Inuit, Metis)
- ☐ Black (e.g., Canadian, American, African, West Indian)
- ☐ East Asian (e.g., Chinese, Japanese, Korean)
- ☐ South Asian (Bangladeshi, Indian, Pakistani, Sri Lankan)
- ☐ South East Asian (Burmese, Cambodian, Filipino, Laotian, Malaysian, Thai, Vietnamese)
- ☐ West Asian (e.g., Arab, Armenian, Egyptian, Iranian, Israeli, Lebanese, Palestinian, Syrian, Turkish)
- ☐ White (e.g., British, French, European, Latin/South American of Caucasian background, Russian, Ukrainian)
- ☐ Other (e.g., mixed racial heritage, racial group not referred to above). Please specify: _____

Dans cet exemple, le mot Indien est compris dans "autochtones" et "Asiatique du Sud" et cela peut poser les problèmes décrits dans le rapport de Boxhill (1985) - c.-à-d. que les personnes qui ne sont pas des autochtones déclareront qu'elles le sont en raison du mot Indien.

Figure 16

ORIGIN

4. A number of RACIAL and ETHNIC groups that comprise the Ottawa population are listed below. Please check the box that best describes your RACIAL or ETHNIC origin.

- ☐ **Black** (e.g. African, American, Canadian, West Indian, Other)
- ☐ **East Asian** (e.g. Chinese, Japanese, Korean, Taiwanese)
- ☐ **Native Canadians** (e.g. Canadian Indian, Inuit, Métis)
- ☐ **Oceanic** (e.g. Fijian, Melanesian, Micronesian, Polynesian, Tahitian)
- ☐ **Other Native Peoples** (e.g. American Indian, Central/South American Indian including Chilean, Columbian, Ecuadoran, Mexican, and Peruvian people of native origin)
- ☐ **South Asian** (e.g. Bangladeshi, Indian (India), Nepalese, Pakistani, Sri Lankan)
- ☐ **South-East Asian** (e.g. Burmese, Cambodian, Filipino, Indonesian, Laotian, Malaysian, Thai, Vietnamese)
- ☐ **West Asian** (e.g. Arab, Armenian, Egyptian, Iranian, Israeli, Lebanese, North African Arab, Palestinian, Syrian, Turkish)
- ☐ **White** (e.g. British, French, Other White European, White Latin American, Other Whites)
- ☐ **Other** (e.g. Mixed racial/ethnic heritage, racial/ethnic group not referred to above)

  Please specify: _____

L'ajout d'une liste de catégories spécifiques a une double utilité: premièrement, elles permet d'établir les proportions correspondant aux minorités visibles, conformément aux besoins de la Loi sur l'équité en matière d'emploi; et deuxièmement, elle permet de calculer le ratio correspondant à des groupe spéciaux spécifiques dans le secteur visé par l'enquête. Dans le secteur visé par l'enquête. Dans ce dernier cas, il est possible de produire n'importe quel nombre de nouvelles catégories, selon les besoins de la collectivité et les besoins en recherche.

4.4 Combinaison d'une question objective et d'une liste des groupes

Dans cette méthode, on combine une définition de l'expression "minorité visible" et une question objective ("oui" ou "non"), et une liste de catégories à cocher, la réponse fournie permettant de vérifier la réponse "Oui" ou "Non" et, éventuellement aussi, de déterminer l'importance des divers groupes.

Figure 17

PERSONS FROM VISIBLE MINORITY GROUPS

Members of visible minority groups are persons of race or colour other than that of the majority of the population of Canada

Are you a member of a visible minority group?

☐ YES ☐ NO

If yes, please indicate whether you are: (check only one category)

☐ Black	☐ West Asian or Arab (Middle East)
☐ Chinese	☐ Southeast Asian (Burma, Laos, Vietnam, Thailand, Kampuchea, etc)
☐ Japanese	☐ Oceanic (Polynesia, Melanesia, Micronesia)
☐ Filipino	☐ Indo-Pakistani
☐ Korean	☐ (South Asia)
☐ Mixed Race	☐ Other Visible Minority Group
Please Specify	Please Specify
_____	_____

Figure 18

MINORITES VISIBLES
Les membres de minorités visibles sont des personnes dont la race ou la couleur est différente de cell de la majorité de la population du Canada

Selon la définition ci-dessus, appartenez-vous à une minorité visible?

☐ Oui ☐ Non. Si non, passez à la question 4

Si oui, veuillez préciser à quelle minorité visible vous appartenez. *(Cochez une seule case)*

☐ Antillais, Africain ou Noir de vieille souche américaine ou canadienne.

☐ Asiatique du Sud-Est (Vietnamien, Cambodgien, Malais, Indonésien, etc.)

☐ Asiatique du Sud (Indien, Pakistanais, Srilankais, etc.)

☐ Asiatique de l'Est (Chinois, Coréen, Japonais, etc.)

☐ Moyen-Oriental (Libanais, Iranien, Syrien, etc.)

☐ Africain du Nord (Marocain, Algérien, Tunisien, Egyptien, etc.)

☐ Insulaire du Pacifique (Philippin, Polynésien, etc.)

☐ Latino-Américain

☐ Autre (précisez) _____

4.5 Cas particulier

Chacune des questions précédentes relatives aux minorités visibles et à l'origine raciale n'est jamais qu'une question dans la série de questions posée dans le questionnaire d'enquête. Si l'on pose des questions sur la langue ou la religion, celles-ci ne sont jamais reliées à la notion de "minorité". La figure 19 est unique du fait qu'elle s'éloigne de cette approche.

Figure 19

7. Do you identify yourself as a member of a minority community within ____?
   ☐ 1. Yes 2. No
   NOTE: If you answered No, go to Question 12
   If you answered Yes, in Question 7, explain your answer by completing as many as apply to you from questions 8, 9, 10, and 11.

8. Is this identification based on language?
   ☐ 1. Yes 2. No Which language? _____

9. Is this identification based on race?
   ☐ 1. Yes 2. No Which race? _____

10. Is this identification based on religion?
    ☐ 1. Yes 2. No Which religion? _____

11. Is this identification based on national origin?
    ☐ 1. Yes 2. No Which national origin? _____

Dans la figure 19, non seulement la question contient le terme "minorité", mais elle tente de déterminer le lien entre cette expression et la langue, la race, la religion et le pays d'origine. Les enquêtés doivent indiquer si leur appartenance à une minorité est basée sur ces caractéristiques. À noter également que l'expression "vous considérez-vous" peut indiquer une affinité - "je me considère comme étant un chrétien" ou "j'assume mes responsabilités". Le risque de fausser les chiffres avec une telle méthode est réel.

4.6 Identification par une tierce personne et population des minorités visibles

Pour appliquer les méthodes décrites auparavant, on utilise des questionnaires qui doivent être remplis par la population observée (habituellement le personnel de l'organisme) pour s'auto-identifier comme faisant partie d'une minorité visible au Canada, ou on extrait des questionnaires les renseignements voulus. La collecte de données sur les minorités visibles a été étayée par l'identification par une tierce personne (comptage systématique ou estimation fournie par la direction). Dans ce cas, les surveillants sont invités à déterminer quels membres du personnel répondent à la définition de "minorité visible au Canada", c'est-à-dire ne pas avoir la peau blanche et ne pas être de race blanche. Dans le cas de cette méthode, le surveillant chargé de classifier le personnel recoit une série d'instructions et une liste des groupes constituant les minorités visibles.

Une telle liste et les explications connexes ne sauraient habituellement être incluses dans un questionnaire d'auto-identification sans accroître le fardeau du répondant.

Tout semble indiquer que la seule identification par une tierce personne n'est pas une méthode satisfaisante, même is les surveillants recoivent une formation poussée et si la liste de catégories fournie est très détaillée.
En effet, dans le cadre d'une enquête:

> "Une vérification de validité a été effectuée pour la méthode de collecte des données par observation. Un échantillon est tiré dans le personnel et le codage est effectué à nouveau par des questionnaires autres que ceux qui ont produit les premiers résultats. Une comparaison analytique des des deux séries de résultats a donné un taux d'erreur inacceptable."

Une vérification auprès des employés (jugée obligatoire si l'identification par une tierce personne n'enfreint pas les dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi) peut également conduire à une modification des données recueillies par identification par une tierce personne. Bien que les personnes qui font partie sans aucun doute possible d'une minorité visible du Canada puissent être identifiées comme telles par une tierce personne, le cas des personnes de race noire prises par erreur pour des personnes à la peau blanche suggère que cette méthode n'est pas sans comporter des risques d'erreurs. Les décisions fondées sur les photos servant aux profils biographiques ou sur sur les cartes d'identité des employés comportent les risques d'erreurs et, en outre, le personnel risque de penser qu'on se sert de lui - à son insu et sans son consentement - pour produitre des rapports favorables à l'organisme. De telles méthodes équivalent à de l'exploitation, à une incursion dans la vie privée et à une diminution des efforts visant l'application de l'équité en matière d'emploi.

Section V: Réponses multiples et minorités visibles

À la question du recensement de 1986 sur l'origine ethnique, le recensé devait cocher tous les groupes appropriés. Cette instruction, de même que l'augmentation du nombre des espaces prévus pour une réponse en toutes lettres, a abouti à un accroissement du nombre des réponse multiples concernant l'origine ethnique au recensement de 1986 par rapport à 1981. Les réponses multiples qui ont trait à la population des minorités visibles sont de deux types.

a) Une ou plusieurs catégories de minorités visibles et une ou plusieurs catégories ne correspondant pas aux minorités visibles, par exemple: Noir et Allemand.

b) Deux catégories de minorités visibles ou plus, par exemple: Chinois et Vietnamien.

Ces réponses multiples sont souvent interprétées comme venant de personnes dont les parents appartiennent à chacune des deux minorités. Cependant, les réponses multiples ne sont pas toutes dues au fait que les parents sont d'origine différente, par exemple: une des deux parents est Japonais et l'autre Canadien francais. Une personne qui coche à la fois les catégories "Noir " et "Jamaïcain". On doit donc vérifier si la réponse multiple comporte une combinaison de questions sur l'origine ethnique et la nationalité.

A des fins opérationnelles, comme l'indique Kralt (1986), les personnes qui déclarent à la question sur l'origine ethnique être de race blanche et appartenir à une minorité visible (type a) peuvent être considérées comme faisant partie de la population des minorités visibles. Les réponses de type b (réponses multiples correspondant toutes à des minorités visibles) doivent également être comptées dans la population des minorités visibles, quoi que leur classement dans un groupe particulier sera probablement toujours arbitraire. Une personne qui a coché les catégories "Noir" et "Chinois" doit-elle être comptée parmi les Noirs, parmi les Chinois ou dans les deux catégories au moment de la compilation des résultats d'enquête? Aucune solution ne semble pouvoir défier la critique.

Section VI: Utilisation de l'expression "minorité visible" dans la Presse

Il faudrait effectuer une étude détaillée et permanente pour pouvoir tirer des conclusions précises relativement au message transmis par la presse et à l'effet qui en résulte lorsque la population doit s'identifier ou être identifiée comme faisant partie des minorités visibles du Canada. Bien qu'une telle étude n'ait pas encore été entreprise, on peut faire un certain nombre de remarques à partir des quelques articles traitant des minorités visibles que nous avons examinés.

L'expression "minorité visible" a été mentionnée dans toutes les sections des grands journaux du pays, dans les contextes suivants:

- faits divers, par exemple: crime, sports;
- économie;
- politique;
- faits humains;
- éditoriaux;
- analyses (par exemple: récits concernant des minorités particulières);
- chroniques d'opinion (par exemple: lettres à la rédaction).

L'effet de la presse sur la perception qu'ont les lecteurs des minorités visibles dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le style du journal, le type de présentation ou le point de vue, et les centres d'intérêt des lecteurs. Les lecteurs qui s'intéressent essentiellement aux histoires criminelles ou policières risquent de garder une impression très négatives des minorités visibles. Par contre, les récits humanitaires ou les récits d'exploits mettant en cause les minorités visibles ont tendance à produire un effet favorable.

Bien que l'on trouve rarement une explication du concept de "minorité visible" dans la presse, l'usage répété de l'expression contribue à la rendre familière. Cependant, une utilisation contradictoire de l'expression peut également occasionner des problèmes d'interprétation de la part des lecteurs. Dans les articles de journaux, l'expression "minorité" est utilisée pour désigner aussi bien les minorités ethniques que les minorités linguistiques, les personnes handicapées aussi bien que les femmes. Un exemple frappant de la façon dont l'utilisation de l'expression peut influer sur l'identification de la population des minorités visibles est

l'interchangeabilité des termes "ethnique" et "visible". Si certains groupes sont à la fois des minorités ethniques et des minorités visibles (par exemple: Chinois, Vietnamiens), d'autres sont bien des minorités ethniques mais non des minorités visibles (par exemple: Polonais et Portugais).

L'usage courant peut également différer de l'usage dans un contexte juridique et officiel. Ainsi, dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on fait une distinction dans les groupes désignés entre les autochtones et les minorités visibles. Toutefois, comme les minorités visibles sont définies comme regroupant des personnes qui ne sont pas de race blanche, la distinction entre autochtones et minorités visibles n'est pas toujours facile à faire au moment de la collecte des données ou dans le cadre de la présentation d'information au public. L'extrait suivant, tiré d'un article récent paru dans la presse canadienne, est révélateur à cet égard:

Figure 20

Titre: *La police doit recruter au sein des groupes ethniques, des autochtones*

Texte: *Aylmer (Ontario) (PC) - Les forces policières doivent accroître leur recrutement au sein de la population autochtone et des autres minorités visibles; les représentants des Forces policières réunis à une conférence des chefs de police ont été avisés cette fin de semaine ...*

L'emploi de l'adjectif "autre" suggère que les autochtones font partie des minorités visibles. Le besoin de recruter au sein des groupes ethniques (titre) n'implique pas nécessairement que le recrutement doit se faire au sein des minorités visibles comme la suite du texte le précise.

Section VII: Expérience d'ordre général concernant la tenue d'enquêtes sur les minorités visibles

On estime qu'il est nécessaire d'élaborer un énoncé ou une définition claire de l'expression minorité visible si l'on veut obtenir de "meilleurs" résultats des enquêtes sur le sujet. Par meilleur, on entend habituellement une réduction de l'écart entre le nombre de personnes qui déclarent faire partie d'une minorité visible (auto-identification) et le nombre obtenu après vérification par inspection visuelle (identification par une tierce personne), ou le nombre tiré des données sur l'environnement culturel de la personne (méthode dérivative). Il s'agit fondamentalement de la distinction entre la question de type "Vous considérez-vous" et la question "Faites-vous partie", que nous avons analysée précédemment.

En outre, d'aucuns font valoir que l'utilisation du terme "membre" dans le libellé de la question peut amener l'enquêté à faire des associations avec d'autres termes comme 'carte de membre', 'association' et 'réunions formelles'.

Exemple: **Vous considérez-vous comme étant membre d'une minorité visible?**

Des problèmes analogues peuvent résulter de l'utilisation de l'expression "appartenir à", comme dans l'exemple suivant: **Appartenez-vous à une minorité visible?**.

Le fait que l'enquêté risque de comprendre qu'il s'agit de déclarer s'il est "membre" a une incidence sur la collecte des données. Toutefois, il est souvent très difficile d'éviter le terme "membre" comme le démontre la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

En ce qui a trait aux réponses aux questions d'enquête sur l'appartenance à une minorité visible, plusieurs aspects sont importants de point de vue de l'enquêté. Le premier est la simplicité et la clarté de la question et des catégories de réponses proposées, en évitant toute subtilité. En deuxième lieu, il faut que l'objectif de l'enquête et les utilisations des résultats soient clairement formulés. Troisièmement. l'enquêté a besoin d'entrevoir un avantage pour lui-même, relié à l'objectif de l'enquête. Quatrièmement, la notion d'atteinte à la vie privée peut facilement faire surface entraînant de la part de l'enquêté un refus de répondre aux questions. Enfin, l'enquêté peut avoir besoin d'être rassuré que la confidentialité des

renseignements fournis sera préservée et que ces derniers ne seront pas utilisés à ses dépens. Ces aspects sont reliés.

Le besoin de clarté vise les personnes chargées de poser les questions en vue de recueillir des données sur les minorités visibles, celles qui y répondent et celles qui interprètent les réponses. Des erreurs peuvent se produire à n'importe quel stade. Comme il a déjà été souligné, les méthodes de collecte des données sont aussi variées que le niveau de précision.

Dans plusieurs des enquêtes étudiées, la méthode adoptée consiste à fournir une définition ou une description de ce que l'on entend par "minorité visible" suivie d'une question visant à déterminer si les caractéristiques s'appliquent à l'enquêté. Les définitions utilisées vont d'une simple reprise de l'information donnée dans le règlement concernant l'équité en matière d'emploi - les personnes qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche - à des identifications plus élaborées incluant une liste de quelques-uns des groupes visés. De telles listes tendent à être illustratives plutôt qu'exhaustives. Les définitions simples ne sont pas toujours claires encore que, comme nous l'avons vu, l'identification de la population des minorités visibles comme la population qui n'est pas de race blanche ne semble pas poser de sérieux problèmes d'interprétation aux répondants.

L'objectif de l'enquête associe généralement la collecte des données et les exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans certains cas, cela n'a pas permis d'avoir des taux de réponse élevés; il serait toutefois inexact de conclure qu'il y ait eu un problème dû à un faible taux de réponse. Quelques organismes sont particulièrement satisfaits des taux de réponse élevés qu'ils ont obtenus, alors que d'autres soulignent qu'ils n'ont pas eu d'aussi bons résultats, même si leurs méthodes peuvent avoir été considérées comme similaires. La différence est peut-être attribuable au choix au moment de l'enquête et au travail préliminaire, ou bien encore à l'hétérogénéité des populations visées et au fait qu'il s'agit d'enquêtes à participation volontaire. À nouveau, il est probable que les taux de réponse augmenteront à mesure que seront mieux compris les initiatives et les objectifs des programmes d'équité en matière d'emploi.

Que représente l'enquête pour les populations visées? Il s'avère bien difficile de convaincre les enquêtés de l'intérêt de l'enquête pour eux et le message communiqué est le plus souvent vague et général - on vise à améliorer la situation vis-à-vis de l'emploi pour les minorités

visibles et d'autres sous-populations désignées. Dans un certain sens, cette question constitue une impasse puisqu'il s'agit de fournir à la population visée des preuves qu'une telle enquête produit des résultats positifs alors que les membres de cette même population se montrent réticents à s'identifier tant qu'ils n'ont pas l'évidence de tels résultats. La perception négative, la méfiance, le cynisme et la peur de répercussions qui prévalent dans une société informatisée ne facilitent nullement la collecte des données.

Les préoccupations que suscite une atteinte à la vie privée et à la protection des renseignements personnels sont jugées assez importantes. Tout indique que ces questions ont été traitées de façon adéquate. Néanmoins, des incidents précis et peut-être même isolés (comme les préoccupations de quelques Canadiens d'origine arabe qui estiment avoir été harcelés par la GRC et le CRS pendant la crise du golfe Persique) ont pour effet de faire croître la méfiance et de mettre en évidence la nature délicate de tout renseignement lié à l'identification des groupes minoritaires.

La préoccupation que suscite toute ingérence dans les affaires personnelles et l'incertitude vis-à-vis de la confidentialité des données communiquées sont assez déterminantes et il y a quelque lieu de penser que ces aspects n'ont pas toujours été traités de façon adéquate. Il est de pratique courante d'obtenir l'autorisation des organismes provinciaux de protection des droits de la personne et des syndicats, et de s'appuyer sur d'autres enquêtes semblables pour faire face aux réticences motivées par l'ingérence dans la vie personnelle et aux questions sur la légalité de l'enquête. Des garanties absolues ne sont pas nécessairement une assurance que les données fournies par tout un chacun demeureront confidentielles, mais ce type de situation est commun à toutes les enquêtes. Il arrive que des enquêtés aient besoin d'être rassurés que les données recueillies serviront bien aux fins énoncées et ne seront, en aucun cas, utilisées par des personnes autres que celles qui effectuent l'enquête. Le personnel chargé d'effectuer des enquêtes est plus que jamais en mesure de fournir de telles garanties, grâce à l'intervention des cadres supérieurs de l'organisme ou de comités consultatifs.

Section VIII: Conclusion

L'énoncé suivant résume adéquatement la nature de certaines des questions auxquelles il faut faire face dans le cadre d'enquêtes ou de collectes de données sur la sous-population des minorités visibles.

> *"L'expérience m'a révélé que les gens sont quelque peu réticents à se classifier de quelque façon que ce soit. Quelques-uns ne savent pas trop à quelle minorité visible ils appartiennent. D'autres font valoir que la liste des groupes constituant les minorités visibles devrait être exhaustive ..."*

Les défis qui se posent ne sont nullement insurmontables. Mais comme on l'a laissé entendre ailleurs (Boxhill, 1990), plusieurs décisions concernant les types de groupes et de questions ont été mises entre les mains des responsables de l'équité en matière d'emploi.

Même si quelques personnes rejettent l'emploi de l'expression "minorités visibles", celle-ci fait maintenant partie du vocabulaire canadien, sans toutefois avoir toujours la même signification. Une définition claire et uniforme permettrait d'éliminer un certain nombre de problèmes liées à la compréhension et à la collecte des données concernant cette fraction de la population canadienne. Ainsi, est-il clair que le terme "minorité visible", dans le contexte de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, ne comprend <u>pas</u> les immigrants qui ont la peau blanche, même s'il peut arriver qu'ils aient des difficultés au niveau de l'emploi et d'autres domaines en raison de leurs incapacités actuelles de fonctionner dans l'une des deux langues officielles du pays? La préoccupation primordiale doit-elle être l'emploi, c'est-à-dire à la fois l'embauchage et les possibilités de carrière de ceux qui sont systématiquement exclus en raison de différences visibles par rapport à la majorité de la population? Le racisme et la discrimination sont-ils les questions implicites que l'on tente souvent d'éviter? Serait-ce l'aspect légal de la protection des droits qui comprend mais qui va au-delà du simple fait d'avoir un emploi? Ces aspects sont-ils reliés de diverses manières que l'on préfère ne pas aborder? À certaines périodes, l'étude des minorités visibles a soulevé tous ces aspects et bien d'autres.

Références

Boxhill, Wally. O., 1984.
Restrictions relatives à l'utilisation des données sur l'origine ethnique pour dénombrer les minorités visibles au Canada, n° 99-957 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada

Boxhill, Wally. O., CSR article, 1985.
Données du recensement de 1981 sur les autochtones au Canada, Revue statistique du Canada.

Boxhill, Wally. O., 1990.
Les choix difficiles de l'utilisation de données de recensement pour compter les minorités visibles au Canada, (version révisée d'un document présenté lors d'une journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en matière d'emploi à l'intention des communautés culturelles, organisée par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, le 4 novembre 1988, Montréal (Québec))

Boxhill, Wally. O. and Hamm, Brian 1989.
Report on the National Census Test in Supplemental Sample Enumeration Areas. Statistics Canada. (Document de travail)

Coulter, Joan/Furrie, Adèle, 1989.
Définitions des minorités visibles, des autochtones et des personnes ayant une incapacité pour l'équité en matière d'emploi. Statistique Canada.

Harvey, Edward B., 1988.
Information Systems for Employment Equity: An Employer Guide, CCH Canadienne Ltée, Don Mills (Ontario). (Document de travail)

Kralt, John, 1986.
Profils socio-économiques de certains groupes ethniques et de minorités visibles: recensement de 1981, document polycopié, Secrétariat d'État.

Mohan, M. 1990.
Enquête sur l'activité, Partie I: Analyse des questions sur les minorités visibles. Statistique Canada.

Price Waterhouse, Management Consultants. 1988.
Point Form Report on Qualitative Research Related to the Design of the 1991 Census Questionnaire, (mimeo) (Document de travail)

White, Pamela M., 1987.
Note sur la comparabilité des données sur **l'origine ethnique - Réponses uniques et réponses multiples: recensement de 1986**, document polycopié, Statistique Canada.

White, Pamela M., 1988.
Testing 1991 Census Ethnic Ancestry, Ethnic Identity and Race Questions: Results of Two Surveys (document présenté à une réunion de la "Canadian Population Society", juin 1988, Windsor (Ontario). (Document de travail)

White, Pamela M., 1990a.
Question 17: Race or Colour (Report # 8) - National Census Test I (mimeo) Statistics Canada, (Document de travail)

White, Pamela M., 1990b.
Questions 15 and 16: Cultural Origins (Report # 11) National Census Test I (mimeo) Statistics Canada, (Document de travail)

White, Pamela M., 1990c.
Race or Colour, National Census Test II (mimeo) Statistics Canada, (Document de travail)

White, Pamela M., 1990d.
Ethnic Origin of Parents and Grandparents/Ethnic Identity, National Census Test II (mimeo) Statistics Canada, (Document de travail)

Wright, Wendy., 1985.
Counts for User-Defined Visible Minorities and Non-Visible Minorities: Certification of Components, document polycopié, Statistique Canada.

ANNEXES

Annexe A - Collecte de données sur la race dans le cadre du recensement

COLLECTE DE DONNÉES SUR LA RACE DANS LE CADRE DU RECENSEMENT

1901

47. Les races d'hommes seront désignées par l'emploi des lettres "b" pour blanche, "r" pour rouge, "n" pour noire, et "j" pour jaune. Les blancs sont naturellement la race caucasienne, les rouges les Sauvages d'Amérique, les noirs sont les Africains ou nègres, et les jaunes sont les Mongols (Japonais et Chinois). Mais il n'y a que les blancs purs qui seront classés comme blancs ; les enfants nés de mariages entre des blancs et quelqu'autre des races pourront être classés comme rouges, noirs ou jaunes, selon le cas, quel que soit le degré de couleur.

53. Parmi les blancs, l'origine selon la race ou la tribu est tirée du père, tel que Anglais, Ecossais, Irlandais, Gallois, Français, Allemand, Italien, Scandinave, etc. Il faut avoir soin, toutefois, de ne pas appliquer les termes "Américain" ou "Canadien" dans le sens de race, vu qu'il n'y a pas de races d'hommes ainsi appelées. "Japonais", "Chinois" et "Nègre" sont des termes propres de race ; mais dans le cas des Sauvages les noms de leurs tribus devront être donnés tel que "Chippewa", "Cri", etc. Les personnes de sang mêlé blanc et rouge—communément appelés "métis" seront décrites par l'addition des lettres initiales "m. f." pour métis français, "m. a." pour métis anglais, "m. e." pour métis écossais, et "m. i." pour métis irlandais. Par exemple : Cri m. f. indique que la personne est de race mixte crie et française ; et Chippewa m. e. indique que la personne est Chippewa et Ecossaise. D'autres mélanges de Sauvages, à part ceux ci-dessus cités, sont rares, et peuvent être décrits par les lettres "a. r." Si plusieurs races sont combinées avec la rouge, tels que les Anglais, Ecossais, Irlandais et Français, ou toute autre race, elles devront aussi être décrites par les initiales "a. r." Une personne dont le père est Anglais, mais dont la mère est Ecossaise, Irlandaise, Française ou de toute autre race, sera classée comme Anglaise, et ainsi pour les autres dans la race blanche—la ligne descendante étant tirée du père.

1911

Nationalité, Origine et Religion. Dans les colonnes 9, 10 et 11 le recenseur inscrira la nationalité, l'origine et la religion de chaque personne. Il mettra, dans la colonne 9, le pays ou lieu de naissance de chaque personne. Si elle est née au Canada, donner le nom de la province ou territoire, par exemple : Québec, Territoires du Nord-Ouest, etc. ; si elle est née en dehors du Canada donner le nom de ce pays, par exemple : Angleterre, France, Allemagne, etc. On indiquera dans la colonne 10 la race ou la tribu d'origine, par exemple : Anglais, Français, Eskimo, Cri, Métis, etc. La religion sera indiquée dans la colonne 11, savoir : Anglican, Catholique romain, Païen, etc.

ORIGINES. Les origines selon la race ou la tribu sont données dans les tableaux VII à XIV.

RECENSEMENT DU CANADA, 1921

TABLE 22. Origins in 1921, 1911 and 1901 and proportion per cent which the people of each origin form of the total population.

TABLEAU 22. Origines en 1921, 1911 et 1901, et pourcentage de la population de chaque origine.

Origins — Origines	Population			Number per cent of population — Proportion pour cent de la population		
	1921	1911	1901	1921	1911	1901
British races—Races britanniques	*4,868,903*	*3,896,985*	*3,063,195*	*55·40*	*54·08*	*57·03*
English—Anglaise	2,545,496	1,823,150	1,260,899	28·96	25·30	23·47
Irish—Irlandaise	1,107,817	1,050,384	988,721	12·61	14·68	18·41
Scotch—Ecossaise	1,173,637	997,880	800,154	13·35	13·85	14·90
Other—Autres	41,953	25,571	13,421	·48	·35	·25
European races—Races européennes	*3,696,902*	*2,978,617*	*2,106,018*	*42·07*	*41·33*	*39·21*
French—Française	2,452,751	2,054,890	1,649,371	27·91	28·52	30·70
Belgian—Belge	20,234	9,593	2,994	·23	·13	·06
Bulgarian & Roumanian—Bulgare et Roumaine	15,235	5,875	354	·17	·08	·01
Finnish—Finlandaise	21,494	15,497	2,502	·24	·22	·06
Greek—Grecque	5,740	3,594	291	·06	·05	·01
Hebrew—Hébraïque	126,196	75,681	16,131	1·44	1·05	·30
Italian—Italienne	66,769	45,411	19,834	·76	·63	·20
Polish—Polonaise	53,403	33,365	6,285	·61	·46	·12
Scandinavian—Scandinave[1]	167,359	107,535	31,042	1·90	1·49	·58
Swiss—Suisse	12,837	6,625	3,865	·15	·09	·07
Other European—Autres races européennes[2]	754,884	620,551	382,349	8·59	8·61	7·11
Asiatic races—Races asiatiques	*65,731*	*43,017*	*23,731*	*·75*	*·60*	*·44*
Chinese—Chinoise	39,587	27,774	17,312	·45	·39	·32
Hindu—Hindoue	1,016	2,342	-	·01	·03	-
Japanese—Japonaise	15,868	9,021	4,738	·18	·13	·09
Turkish—Turque	313			·01		
Syrian—Syrienne	8,282	3,880	1,681	·09	·05	·03
Armenian—Arménienne	665			·01		
Indian—Indienne	110,814	105,492	127,941	1·26	1·46	2·38
Negro—Nègre	18,291	16,877	17,437	·21	·23	·32
Various—Diverses	6,593[3]	18,310	1,454	·08	·26	·03
Unspecified—Non-spécifiées	21,249	147,345	31,539	·24	2·04	·59
Totals—Totaux	8,788,483	7,206,643	5,371,315	100·00	100·00	100·00

[1] Includes: Danish, Norwegian, Icelandic, Swedish.

[2] Includes: Austrian, German, Bukovinian, Dutch, Galician, Hungarian, Russian, Ruthenian, Bohemian, Moravian, Serbo-Croatian, Lithuanian, Lettish, Ukranian, Laplander.

[3] Includes: Algerian, Arabian, Argentinian, Brazilian, Chilian, Egyptian, Eskimo, Hawaiin, Haytian, Jamaican, Korean, Malayan, Maltese, Maoric, Mexican, Persian, Peruvian, Philippine, Portuguese, Spanish.

[1] Comprend: Danoise, Norvégienne, Islandaise, Suédoise.

[2] Comprend: Autrichienne, Allemande, Bukovioienne, Hollandaise, Galicienne, Hongroise, Russe, Ruthène, Bohémienne, Morave, Serbo-Croate, Lithuanienne, Lettonne, Ukranienne, Lapone.

[3] Comprend: Algérienne, Arabe, Argentinienne, Brésilienne, Chilienne, Egyptienne, Esquimau, Hawaiinne, Haïtienne, Jamaïcaine, Coréenne, Malaise, Maltaise, Maorie, Mexicaine, Persane, Péruvienne, Philippine, Portugaise, Espagnole.

CHAPTER VIII

RACIAL ORIGIN

The summary tables on racial origin* in this section include comparative figures by provinces since 1871 and, for 1931, a cross-classification by birthplace, age, sex and religion. The first of these tables is designed to show the growth of the different racial strains and to give a general view of their distribution throughout Canada. The second and fourth tables are mainly for the purpose of providing a background for racial differentiation as shown in the censuses of Canada (the question, as to whether the facts revealed by the data on racial origins are not equally revealed by data on birthplace alone, is answered by pointing out that in the case of many of the races the majority were born in Canada or the United States). Even the differentiation of British origins—English, Irish, Scottish, etc.—seems justifiable in so far as Canada is concerned, especially from the point of view of historic interest, rates of growth, and movement. There are also undoubted racial tendencies as regard religion, in addition to those in regard to country of birth. The table on age, by sex, serves to reveal many basic attributes differentiating race, such as comparative fertility, death rates, and occupational tendencies.

RECENSEMENT DU CANADA, 1931

TABLEAU 31. Population classifiée selon le sexe et l'origine, par provinces, 1931

No.	Origins—Origines		Canada	Prince Edward Island	Nova Scotia
	European Races—Con.—Européennes—suite				
1	Jugo-Slavic—Yougo-Slave	Total	18,174	-	253
2		M.-H.	11,732	-	219
3		F.	4,442	-	34
4	Lithuanian—Lithuanienne	Total	5,876	-	187
5		M.-H.	3,651	-	104
6		F.	2,225	-	83
7	Norwegian—Norvégienne	Total	93,243	17	501
8		M.-H.	53,537	12	292
9		F.	39,706	5	209
10	Polish—Polonaise	Total	145,503	-	1,488
11		M.-H.	82,088	-	839
12		F.	63,415	-	649
13	Roumanian—Roumaine	Total	29,056	-	189
14		M.-H.	16,781	-	131
15		F.	12,275	-	58
16	Russian—Russe	Total	88,148	-	575
17		M.-H.	48,130	-	359
18		F.	40,018	-	216
19	Swedish—Suédoise	Total	81,306	20	576
20		M.-H.	48,049	7	335
21		F.	33,257	13	241
22	Ukrainian—Ukrainienne	Total	225,113	-	871
23		M.-H.	122,772	-	549
24		F.	102,341	-	322
25	Other—Autres	Total	6,232	3	484
26		M.-H.	3,473	-	265
27		F.	2,758	3	219
28	*Asiatic Races—Asiatiques*	*Total*	*84,548*	*166*	*1,558*
29		*M.-H.*	*55,169*	*99*	*974*
30		*F.*	*19,379*	*67*	*558*
31	Chinese—Chinoise	Total	46,518	31	340
32		M.-H.	43,051	27	304
33		F.	3,468	4	36
34	Japanese—Japonaise	Total	23,342	-	4
35		M.-H.	13,803	-	2
36		F.	9,539	-	2
37	Other—Autres	Total	14,687	135	1,215
38		M.-H.	8,315	72	568
39		F.	6,372	63	647
40	Eskimo—Esquimau	Total	5,979	-	-
41		M.-H.	3,116	-	-
42		F.	2,863	-	-
43	Indian—Indienne	Total	122,911	233	2,191
44		M.-H.	62,943	112	1,137
45		F.	59,968	121	1,054
46	Negro—Nègre	Total	19,456	70	7,261
47		M.-H.	10,186	39	3,820
48		F.	9,270	31	3,641
49	Various—Origines diverses	Total	681	-	20
50		M.-H.	371	-	9
51		F.	310	-	11
52	Unspecified—Non spécifiée	Total	8,896	32	351
53		M.-H.	4,174	12	150
54		F.	4,722	20	201

RECENSEMENT DU CANADA, 1931

TABLEAU 32. Population, hommes et femmes, classifiée selon l'origine, par comtés ou divisions de recensement, 1931—suite

No.	Origins—Origines		Nova Scotia—Con.—fin					New Brunswick	
			Richmond	Shelburne	Victoria	Yarmouth	Total	Albert	Carleton
1	**Population**	Total	11,096	12,485	8,069	20,839	512,846	7,679	29,796
2		M.-H.	5,875	6,452	4,290	10,282	263,104	4,039	19,776
3		F.	5,223	6,033	3,719	10,557	249,742	3,640	10,020
4	*British Races—Britanniques*	*Total*	*4,877*	*11,025*	*7,789*	*11,460*	*391,876*	*6,793*	*19,868*
5		*M.-H.*	*9,318*	*5,696*	*4,165*	*5,585*	*199,509*	*3,546*	*10,261*
6		*F.*	*1,965*	*5,328*	*3,624*	*5,875*	*192,369*	*3,247*	*9,607*
7	English—Anglaise	M.-H.	316	4,648	1,048	4,801	87,248	2,488	6,222
8		F.	323	4,401	861	5,070	95,922	2,264	5,945
9	Irish—Irlandaise	M.-H.	442	293	206	319	29,172	670	2,238
10		F.	352	246	181	342	27,281	606	1,987
11	Scottish—Ecossaise	M.-H.	1,460	661	2,891	449	71,873	380	1,704
12		F.	1,282	598	2,566	443	68,119	372	1,581
13	Other—Autres	M.-H.	12	92	19	16	1,218	8	99
14		F.	8	83	6	18	1,047	5	94
15	*European Races—Européennes*	*Total*	*6,638*	*1,058*	*196*	*8,885*	*109,486*	*878*	*713*
16		*M.-H.*	*3,476*	*544*	*113*	*4,834*	*67,505*	*491*	*194*
17		*F.*	*3,159*	*494*	*83*	*4,449*	*51,981*	*387*	*316*
18	French—Française	M.-H.	3,404	109	85	4,362	29,133	50	130
19		F.	3,112	91	62	4,286	27,496	34	103
20	Austrian, n.o.s.—Autrichienne, n.a.é.	M.-H.	-	-	2	-	201	2	-
21		F.	-	-	2	-	141	-	-
22	Belgian—Belge	M.-H.	3	-	-	-	340	-	1
23		F.	-	-	-	-	291	-	-
24	Bulgarian—Bulgare	M.-H.	-	-	-	2	68	-	-
25		F.	-	-	-	-	38	-	-
26	Czech and Slovak—Tchèque et Slovaque	M.-H.	-	-	-	-	290	-	-
27		F.	-	-	-	-	162	-	-
28	Danish—Danoise	M.-H.	1	12	-	5	481	12	28
29		F.	1	2	1	4	310	7	24
30	Dutch—Hollandaise	M.-H.	20	205	7	32	7,112	37	191
31		F.	16	219	5	29	6,300	37	135
32	Finnish—Finlandaise	M.-H.	-	-	-	-	68	2	-
33		F.	-	-	-	-	31	1	-
34	German—Allemande	M.-H.	29	196	2	19	13,975	374	31
35		F.	20	185	3	27	13,123	302	23
36	Greek—Grecque	M.-H.	-	-	1	-	157	-	1
37		F.	-	-	-	-	137	-	-
38	Hebrew—Hébraïque	M.-H.	-	-	-	83	1,073	2	21
39		F.	-	-	-	85	973	-	19
40	Hungarian—Hongroise	M.-H.	-	-	5	2	397	-	-
41		F.	-	-	1	-	183	-	-
42	Icelandic—Islandaise	M.-H.	-	-	-	-	2	-	-
43		F.	-	1	-	-	3	-	-
44	Italian—Italienne	M.-H.	6	11	-	7	1,135	1	12
45		F.	1	2	-	1	762	-	8
46	Jugo-Slavic—Yougo-Slave	M.-H.	-	-	-	-	218	-	1
47		F.	-	-	-	-	34	-	2
48	Lithuanian—Lithuanienne	M.-H.	-	-	-	-	104	-	-
49		F.	-	-	-	-	83	-	-
50	Norwegian—Norvégienne	M.-H.	5	-	-	17	292	7	1
51		F.	1	1	-	14	209	3	7
52	Polish—Polonaise	M.-H.	-	-	2	2	838	-	-
53		F.	3	-	-	-	649	-	-
54	Roumanian—Roumaine	M.-H.	4	-	8	-	131	-	1
55		F.	2	-	6	-	58	-	-
56	Russian—Russe	M.-H.	-	-	-	1	359	-	3
57		F.	-	-	-	-	216	-	3
58	Swedish—Suédoise	M.-H.	4	11	1	2	335	1	3
59		F.	3	12	1	2	241	2	4
60	Ukrainian—Ukranienne	M.-H.	-	-	-	-	648	-	-
61		F.	-	-	-	-	322	-	-
62	Other—Autres	M.-H.	-	-	-	-	255	3	-
63		F.	-	1	2	1	218	1	-
64	*Asiatic Races—Asiatiques*	*Total*	-	-	*24*	*101*	*1,559*	*2*	*14*
65		*M.-H.*	-	-	*12*	*64*	*974*	*2*	*11*
66		*F.*	-	-	*12*	*37*	*585*	-	*3*
67	Chinese—Chinoise	M.-H.	-	-	-	9	304	2	11
68		F	-	-	-	-	36	-	3
69	Japanese—Japonaise	M.-H.	-	-	-	-	2	-	-
70		F.	-	-	-	-	2	-	-
71	Other—Autres	M.-H.	-	-	12	55	668	-	-
72		F.	-	-	12	37	547	-	-
73	Eskimo—Esquimau	M.-H.	-	-	-	-	-	-	-
74		F.	-	-	-	-	-	-	-
75	Indian—Indienne	M.-H.	84	41	-	27	1,137	-	49
76		F.	98	39	-	21	1,054	-	47
77	Negro—Nègre	M.-H.	-	162	-	172	3,820	-	31
78		F.	-	168	-	175	3,541	-	44
79	Various—Origines diverses	M.-H.	-	-	-	-	9	-	-
80		F.	-	-	-	-	11	-	-
81	Unspecified—Non spécifiée	M.-H.	-	10	-	-	150	-	-
82		F.	1	4	-	-	201	6	-

(1) Includes Districts of Abitibi and Mistassini.

RECENSEMENT DU MANITOBA, 1936

TABLE 32. Racial origin, rural and urban, classified by sex, 1936—Con.
TABLEAU 32. Origine raciale de la population rurale et urbaine, classifiée par sexe, 1936—fin

Racial origin and sex — Origine raciale et sexe		Total	Rural — Rurale	Urban localities—Localités urbaines: All classes — Toutes classes	18,000 and over — et plus	1,800 to— à— 10,000	Under— Moins de —1,800
European Races—Con.—*Races européennes*—fin							
Italian—Italienne	T.	2,432	352	2,080	1,781	298	21
	M.	1,338	207	1,129	966	150	13
	F.	1,096	145	951	795	143	8
Lithuanian—Lithuanienne	T.	327	158	169	167	1	1
	M.	207	107	100	98	1	1
	F.	120	51	69	69	-	-
Norwegian—Norvégienne	T.	5,277	3,477	1,800	1,413	278	109
	M.	2,862	1,878	884	671	159	54
	F.	2,415	1,499	913	742	119	55
Polish—Polonaise	T.	35,136	20,972	14,164	11,455	2,123	586
	M.	13,228	11,427	6,801	5,442	1,094	265
	F.	16,908	9,545	7,363	6,913	1,029	321
Roumanian—Roumaine	T.	1,776	1,235	541	432	75	34
	M.	952	662	290	235	49	15
	F.	824	573	251	197	35	18
Russian—Russe	T.	6,101	3,383	2,718	2,218	429	71
	M.	3,337	1,901	1,436	1,143	261	33
	F.	2,764	1,482	1,282	1,075	168	39
Swedish—Suédoise	T.	9,341	5,811	3,530	2,897	419	214
	M.	5,049	3,251	1,789	1,450	225	114
	F.	4,301	2,560	1,741	1,447	194	100
Ukrainian—Ukranienne	T.	88,382	58,354	23,828	23,165	4,209	1,254
	M.	45,748	31,315	14,425	11,878	2,149	609
	F.	41,242	27,039	14,203	11,489	2,069	645
Yugoslavic—Yougoslave	T.	339	204	135	107	25	-
	M.	259	166	93	72	21	-
	F.	80	38	42	35	7	-
Other—Autres	T.	793	501	292	260	19	13
	M.	413	284	132	117	12	3
	F.	377	217	150	143	7	18
Asiatic Races—Races asiatiques	*T.*	*1,696*	*364*	*1,332*	*1,090*	*143*	*99*
	M.	*1,395*	*872*	*1,123*	*907*	*121*	*95*
	F.	*301*	*92*	*209*	*183*	*22*	*4*
Chinese—Chinoise	T.	1,199	218	983	760	140	83
	M.	1,109	185	924	722	120	82
	F.	90	31	59	38	20	1
Japanese—Japonaise	T.	58	-	58	57	1	-
	M.	34	-	34	33	1	-
	F.	24	-	24	24	-	-
Syrian—Syrienne	T.	404	142	262	244	2	16
	M.	232	83	149	135	-	13
	F	172	59	113	106	2	3
Other—Autres	T.	35	6	29	29	-	-
	M.	20	4	16	16	-	-
	F.	15	2	13	13	-	-
Indian—Indienne	T.	13,431	13,231	200	41	35	131
	M.	6,917	6,825	92	16	17	59
	F.	6,514	6,406	108	25	21	62
Negro—Nègre	T.	481	53	423	411	13	4
	M.	308	22	276	260	12	4
	F.	173	21	152	151	1	-
Other—Autres(1)	T.	8,099	7,511	588	327	167	94
	M.	4,187	3,905	282	167	77	38
	F.	3,912	3,606	306	160	90	56
Not stated—Non donnée	T.	90	16	74	69	5	-
	M.	47	9	38	33	5	-
	F.	43	7	36	36	-	-

(1) Includes 8,034 Half-breeds (4,153 males, 3,881 females).—Comprend 8,034 métis (4,153 hommes, 3,081 femmes).

RECENSEMENT DU MANITOBA, 1936

TABLEAU 33. Origine raciale classifiée par sexe, pour les divisions de recensement, 1936

No.	Racial origin and sex — Origine raciale et sexe		Total	Division No. 1	Division No. 2	Division No. 3	Division No. 4	Division No. 5	Division No. 6
1	**PROVINCE**	T.	711,216	26,173	40,634	25,804	15,725	47,148	254,470
2		M.	368,590	13,810	21,007	13,796	8,465	25,221	140,882
3		F.	342,626	12,363	19,627	12,008	7,263	21,927	143,588
4	*British Races—Races britanniques*	M.	*187,195*	*974*	*4,252*	*9,025*	*6,877*	*7,881*	*81,147*
5		F.	*175,194*	*779*	*3,596*	*7,844*	*5,885*	*7,017*	*88,658*
6	English—Anglaise	M.	88,972	522	1,964	3,911	3,041	3,952	39,244
7		F.	83,743	445	1,685	3,324	2,608	3,599	39,500
8	Irish—Irlandaise	M.	39,302	215	1,074	2,408	1,859	1,335	15,912
9		F.	36,228	156	905	2,140	1,587	1,155	19,341
10	Scottish—Ecossaise	M.	56,025	224	1,163	2,585	1,889	2,481	24,559
11		F.	52,887	167	956	2,289	1,624	2,189	25,298
12	Other—Autres	M.	2,896	13	51	121	88	113	1,432
13		F.	2,336	11	50	91	66	74	1,219
14	*European Races—Races européennes*	M.	*168,851*	*12,750*	*16,683*	*4,618*	*1,568*	*18,678*	*57,514*
15		F.	*156,499*	*11,505*	*15,989*	*4,041*	*1,378*	*14,309*	*59,603*
16	French—Française	M.	24,128	3,019	2,928	1,696	199	1,143	9,295
17		F.	23,555	2,746	2,779	1,551	196	1,007	10,237
18	Austrian, n.o.s.—Autrichienne, n.a.é.	M.	1,841	70	45	33	4	233	555
19		F.	1,573	43	31	29	-	187	580
20	Belgian—Belge	M.	3,473	99	15	972	431	97	1,268
21		F.	3,068	73	17	809	383	81	1,194
22	Czech and Slovak—Tchèque et slovaque	M.	1,388	79	71	32	12	172	560
23		F.	1,056	62	66	37	4	106	430
24	Danish—Danoise	M.	1,732	83	52	59	37	131	609
25		F.	1,256	50	39	34	30	81	475
26	Dutch—Hollandaise	M.	13,110	2,842	8,605	405	95	347	1,476
27		F.	12,411	2,782	6,444	328	68	276	1,382
28	Finnish—Finlandaise	M.	451	15	-	4	2	128	84
29		F.	345	7	-	1	4	92	114
30	German—Allemande	M.	26,693	1,438	5,248	565	395	2,907	9,622
31		F.	25,757	1,358	5,038	514	353	2,616	10,245
32	Greek—Grecque	M.	210	1	-	-	-	2	133
33		F.	111	-	-	-	-	2	71
34	Hebrew—Hébraïque	M.	9,111	28	67	6	9	132	8,325
35		F.	9,485	19	42	6	5	143	8,815
36	Hungarian—Hongroise	M.	1,032	208	8	2	6	40	497
37		F.	840	158	5	6	2	34	446
38	Icelandic—Islandaise	M.	6,985	87	50	354	34	110	1,725
39		F.	6,913	92	57	334	19	117	2,299
40	Italian—Italienne	M.	1,336	20	5	10	2	150	994
41		F.	1,096	10	4	10	-	124	833
42	Lithuanian—Lithuanienne	M.	207	2	2	-	2	33	108
43		F.	120	-	-	1	-	13	78
44	Norwegian—Norvégienne	M.	2,862	204	97	65	49	172	925
45		F.	2,415	158	64	52	49	137	973
46	Polish—Polonaise	M.	19,228	645	283	103	62	3,824	5,677
47		F.	16,908	513	234	78	52	3,288	6,196
48	Roumanian—Roumaine	M.	952	36	6	7	1	66	235
49		F.	824	37	4	10	5	49	199
50	Russian—Russe	M.	3,337	118	200	78	139	155	1,335
51		F.	2,764	82	204	62	122	103	1,229
52	Swedish—Suédoise	M.	5,040	189	86	58	36	648	1,710
53		F.	4,301	137	57	54	40	545	1,672
54	Ukrainian—Ukrainienne	M.	45,740	3,581	911	166	44	5,993	12,178
55		F.	41,242	3,173	843	124	24	5,174	11,942
56	Yugoslavic—Yougoslave	M.	259	6	-	1	1	24	73
57		F.	80	2	-	-	-	8	35
58	Other—Autres	M.	416	2	1	1	2	171	132
59		F.	377	3	1	1	2	126	158
60	*Asiatic Races—Races asiatiques*	M.	*1,396*	-	*18*	*29*	*84*	*46*	*888*
61		F.	*301*	-	*8*	*11*	-	*86*	*174*
62	Chinese—Chinoise	M.	1,109	-	17	26	24	15	705
63		F.	90	-	2	7	-	8	39
64	Syrian—Syrienne	M.	232	-	1	2	-	31	148
65		F.	172	-	-	4	-	20	111
66	Other—Autres	M.	54	-	-	1	-	-	35
67		F.	39	-	-	-	-	-	24
68	Indian—Indienne	M.	6,917	16	109	101	1	497	183
69		F.	6,514	17	90	95	-	445	177
70	Negro—Nègre	M.	308	-	-	1	-	10	291
71		F.	173	-	-	-	-	5	152
72	Others and not stated—Autres et non donnée[1]	M.	4,234	70	5	22	1	109	889
73		F.	3,955	62	10	17	-	125	824

[1] Includes 4,153 male and 3,881 female Half-breeds.

ORIGINE RACIALE

INTRODUCTION

Les deux chapitres qui précèdent traitent surtout de la partie de la population du Canada qui n'est pas née au Canada. Les personnes qui la composent sont classées par pays de naissance, afin de démontrer l'importance numérique relative des divers groupes d'immigrés; elles sont également classées d'après la date d'arrivée au Canada, afin d'indiquer les changements qui se sont produits avec le temps dans l'importance numérique et dans les origines de la population immigrée. De plus, une répartition a été établie entre les personnes qui avaient acquis la citoyenneté canadienne et celles qui étaient encore étrangères lors du recensement de 1941.

Le sujet du présent chapitre procède naturellement de ceux qui ont été étudiés dans les deux chapitres précédents. Ici, le champ de l'enquête a été étendu à l'origine, non seulement de la population immigrée, mais aussi de la population née au Canada. Au recensement de 1941, l'enquête a revêtu la forme d'une question, comme lors des recensements antérieurs, au sujet de l'origine raciale de chaque personne recensée. Les réponses à cette question, compilées de manière à indiquer le nombre de personnes de chaque origine dans des localités particulières aussi peu considérables que les subdivisions de recensement, sont renfermées dans le volume II du rapport du recensement de 1941. Le recoupement de la population, par origine et autres attributs tels que: âge, lieu de naissance, religion, composition de la famille, occupation, etc., est également publié dans les volumes IV, V et VII du recensement de 1941*.

Avant de résumer et d'analyser les résultats, certaines explications s'imposent concernant la question sur l'origine raciale, de la façon dont elle est posée au recensement. L'objet, la matière et l'importance de cette enquête ont été longuement discutés. On peut dire, en général, que la classification d'après l'origine raciale tend à séparer la population par groupes, qui se distinguent surtout par la combinaison des caractéristiques culturelles, de façon que ces groupements ont plus d'importance au point de vue de l'analyse sociale que le groupement basé sur un unique facteur comme le lieu de naissance, la langue ou la religion. Le terme "culture" peut embrasser les attributs langue, croyance, coutumes sociales, amusements et sports, méthodes techniques, façon de se vêtir, musique, art et autres facteurs qui contribuent au mode de vie.

Dans la pratique de recensement, le critérium de classification de l'origine raciale varie selon les différents groupes. Les races indienne, esquimaude nègre, hindoue, chinoise et japonaise sont distinguées par la couleur; le critérium, pour la race juive, est principalement la religion; pour les Ukrainiens, la langue. Parmi les autres groupes, le terme suppose ordinairement une région géographique; le pays d'où vient la personne elle-même ou le pays de ses ancêtres. La connaissance de l'origine d'une personne peut se perpétuer par un nom de famille, une langue ou une religion, ou peut remonter à l'histoire traditionnelle de la famille, transmise de bouche en bouche au cours des générations.

Dans le cas d'enfants issus de mariages entre blancs et noirs, blancs et chinois, etc., l'origine à déclarer est celle du parent de couleur. Les aborigènes du pays sont classés comme Indiens ou Esquimaux, tandis que les personnes de sang mêlé, indien et de race blanche, sont déclarées "Métis". La lignée est retracée par le père en ce qui concerne l'origine raciale des personnes de descendance européenne. En appliquant cette règle, les personnes dont l'origine familiale est mêlée ont été ramenées avec une exactitude assez parfaite, à leurs éléments constitutifs.

Il n'existe pas encore officiellement d'origine raciale ou de langue distinctive canadienne ou américaine. Chez les personnes nées ailleurs, le degré d'analogie entre le lieu de naissance, l'origine raciale et la langue maternelle varie. La relation varie selon l'histoire passée qui suppose des migrations antérieures de la population ainsi que des changements de frontières nationales occasionnés par les guerres ou attribuables à d'autres causes. Une certaine connaissance de ces analogies et de leurs causes aide à la bonne compréhension de l'origine des personnes nées au Canada comme de celles qui sont nées ailleurs. Dans la dernière section du présent chapitre, une esquisse est donnée de l'analogie entre le lieu de naissance, l'origine raciale et la langue maternelle, d'après les résultats du recensement de 1941, pour les personnes recensées comme étant nées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

* Une analyse détaillée de la population, par origine raciale, se trouve dans la monographie: *Origine raciale et lieu de naissance du peuple canadien*, vol. XIII, recensement de 1931.

Annexe B - Recensement de 1981: Questions relatives à l'environnement culturel

RECENSEMENT DE 1981: QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

6. Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu dans votre enfance et que vous comprenez encore?

Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien
62 ☐ _____ Autre (précisez)

23. Où êtes-vous né(e)? (Indiquez le pays suivant les frontières actuelles.)

AU CANADA

18

Cochez une seule case

01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA

Cochez une seule case

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne
_____ Autre (précisez)
19 [redacted]

24. De quel pays êtes-vous citoyen?

Cochez plus d'une case s'il y a lieu

20 ☐ du Canada, par naissance ▶ *Passez à la question 26*
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays
▶ *Passez à la question 25*

25. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?

Écrivez l'année ci-dessous

Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

24 ☐☐☐☐ Année

26. À quel groupe ethnique ou culturel appartenez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Polonais
34 ☐ Juif
35 ☐ Chinois
36 ☐ _____ Autre (précisez)

Autochtones
37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien inscrit
39 ☐ Indien non inscrit
40 ☐ Métis

27. Quelle est votre religion?

Cochez une seule case

41 ☐ Catholique romaine
42 ☐ Église unie
43 ☐ Anglicane
44 ☐ Presbytérienne
45 ☐ Luthérienne
46 ☐ Baptiste
47 ☐ Grecque orthodoxe
48 ☐ Juive
49 ☐ Catholique ukrainienne
50 ☐ Pentecôtiste
51 ☐ Témoins de Jéhovah
52 ☐ Mennonite
53 ☐ Armée du Salut
54 ☐ Islam
55 ☐ Aucune religion
56 [redacted] _____ Autre (précisez)

28. Quelle langue parlez-vous vous-même habituellement à la maison? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)

Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien
62 [redacted] _____ Autre (précisez)

29. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

Cochez une seule case

63 ☐ L'anglais seulement
64 ☐ Le français seulement
65 ☐ L'anglais et le français
66 ☐ Ni l'anglais ni le français

Annexe C - Recensement de 1986: Questions relatives à l'environnement culturel

RECENSEMENT DE 1986: QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

6. Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu dans votre enfance et que vous comprenez encore? *(Consultez le Guide)*

27 ☐ Anglais
28 ☐ Français
29 ☐ Italien
30 ☐ Allemand
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Autre *(précisez)*

14. Où êtes-vous né(e)? *(Indiquez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.)*

AU CANADA

21
01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne
Autre *(précisez)*
19

16. De quel pays êtes-vous citoyen(ne)? *Cochez plus d'une case s'il y a lieu*

20 ☐ du Canada, par naissance
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays

Si vous êtes citoyen(ne) du Canada par naissance, passez à la question 17.

16. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?

24 Année

Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? *(Consultez le Guide)*

Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Chinois
34 ☐ Juif
35 ☐ Polonais
36 ☐ Noir
37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
39 ☐ Métis

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *Par exemple, Portugais, Grec, Indien(Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien (précisez ci-dessous)*

40 Autre *(précisez)*

41 Autre *(précisez)*

42 Autre *(précisez)*

18. Quelle langue parlez-vous vous-même habituellement à la maison? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?) *(Consultez le Guide)*

43 ☐ Anglais
44 ☐ Français
45 ☐ Italien
46 ☐ Chinois
47 ☐ Allemand
48 Autre *(précisez)*

Annexe D - Étude du surdénombrement

ÉTUDE DU SURDÉNOMBREMENT: QUESTIONS RELATIVES A L'ORIGINE ETHNIQUE, L'IDENTITÉ ETHNIQUE, L'APPARTENANCE A UN GROUPE ETHNIQUE, LA RACE ET LA LANGUE

16. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques ou culturels, tels que les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Ukrainiens, les Français, les Anglais et ainsi de suite. J'aimerais vous poser quelques questions à propos des groupes ethniques ou culturels auxquels vous appartenez, ou vos ancêtres appartenaient.

Vous considérez-vous comme un(e) autochone ou un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord?

1 ☐ Non, je ne me considère pas comme un(e) autochtone ou un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord → (PASSEZ À LA Q.17.A)

2 ☐ Oui, je me considère comme un(e) autochtone ou un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord

Vous considérez-vous
(COCHEZ PLUS D'UNE CASE S'IL Y A LIEU)

3 ☐ un(e) Inuit?

4 ☐ un(e) Indien(ne) inscrit(e)?

5 ☐ un(e) Indien(ne) non inscrit(e)?

6 ☐ un(e) Métis(se)?

7 ☐ un(e) autre Indien(ne) de l'Amérique du Nord?

8 ☐ un(e) autre autochtone? ☐
(SI OUI, VEUILLEZ PRÉCISER)

17.A D'après ce que vous savez, un de vos parents, de vos grands-parents ou de vos ancêtres se considère-t-il ou se considérait-il comme un(e) autochtone ou un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord?

1 ☐ Oui → (PASSEZ À LA RUBRIQUE 17.B)

2 ☐ Non
9 ☐ Ne sais pas
→ (PASSEZ À LA Q.18.A)

18.A À quels groupes ethniques ou culturels appartenez-vous, ou vos ancêtres paternels (du côté de votre père) appartenaient-ils?

(COCHEZ PLUS D'UNE CASE S'IL Y A LIEU)

01 ☐ Français
02 ☐ Anglais
03 ☐ Irlandais
04 ☐ Écossais
05 ☐ Allemand
06 ☐ Italien
07 ☐ Ukrainien
08 ☐ Hollandais (Néerlandais)
09 ☐ Chinois
10 ☐ Juif
11 ☐ Polonais
12 ☐ Noir
13 ☐ Inuit
14 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
15 ☐ Métis

Autres groupes ethniques ou culturels. Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien.

(VEUILLEZ PRÉCISER)

_____

_____

_____

→ (PASSEZ À LA Q.18.B)

18.B À quels groupes ethniques ou culturels appartenez-vous, ou vos ancêtres maternels (du côté de votre mère) appartenaient-ils?

(COCHEZ PLUS D'UNE CASE S'IL Y A LIEU)

01 ☐ Français
02 ☐ Anglais
03 ☐ Irlandais
04 ☐ Écossais
05 ☐ Allemand
06 ☐ Italien
07 ☐ Ukrainien
08 ☐ Hollandais (Néerlandais)
09 ☐ Chinois
10 ☐ Juif
11 ☐ Polonais
12 ☐ Noir
13 ☐ Inuit
14 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
15 ☐ Métis

Autres groupes ethniques ou culturels. Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien.

(VEUILLEZ PRÉCISER)

_____

_____

_____

→ (PASSEZ À LA Q.19)

19. Actuellement, à quels groupes ethniques ou culturels considérez-vous que vous appartenez?

(COCHEZ PLUS D'UNE CASE S'IL Y A LIEU)

01 ☐ Français

02 ☐ Anglais

03 ☐ Irlandais

04 ☐ Écossais

05 ☐ Allemand

06 ☐ Italien

07 ☐ Ukrainien

08 ☐ Hollandais (Néerlandais)

09 ☐ Chinois

10 ☐ Juif

11 ☐ Polonais

12 ☐ Noir

13 ☐ Inuit

14 ☐ Indien de l'Amérique du Nord

15 ☐ Métis

Autres groupes ethniques ou culturels. Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien.

(VEUILLEZ PRÉCISER)

_____

_____

_____

20. Dans quelle mesure vous identifiez-vous aux groupes ethniques ou culturels auxquels vous appartenez, ou vos ancêtres appartenaient?

(ÉNUMÉREZ TOUS LES GROUPES ETHNIQUES MENTIONNÉS AUX Q.18 ET 19 ET RÉPÉTEZ LES CATÉGORIES DE RÉPONSES POUR CHAQUE GROUPE ETHNIQUE)	COCHEZ(X)			
	Toujours ou très souvent	Souvent	Parfois	Rarement ou jamais
.....	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐
.....	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐
.....	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐
.....	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐
.....	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐
.....	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐

21. Considérez-vous que vous appartenez à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada?

01 ☐ Non, je ne considère pas que j'appartiens à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada → (PASSEZ À LA Q.22)

02 ☐ Oui, je considère que j'appartiens à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada

Pouvez-vous préciser la minorité visible ou raciale à laquelle vous appartenez?

(COCHEZ PLUS D'UNE CASE S'IL Y A LIEU)

03 ☐ Noir?
(c.-à-d. Antillais de race noire, Noir des États-Unis, Canadien de race noire, Noir d'Afrique, etc.)

04 ☐ Chinois?

05 ☐ Asiatique du Sud-Est?
(c.-à-d. Japon, Corée, Laos, Kampuchéa, Birmanie, Viêt-Nam, Thaïlande, etc.)

06 ☐ Asiatique du Sud?
(c.-à-d. Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, etc.)

07 ☐ Îles du Pacifique?
(c.-à-d. Indonésie, Fidji, Philippines, Samoa, etc.)

08 ☐ Arabe?
(c.-à-d. Égypte, Syrie, Liban, Afrique du Nord, etc.)

09 ☐ Asiatique de l'Ouest?
(c.-à-d. Turquie, Iran, Arménie, Afghanistan, etc.)

10 ☐ Aborigène de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud?
(c.-à-d. Quechua, Maya, Mestizo, etc.)

Considérez-vous que vous appartenez à une minorité visible ou raciale autre que celles qui sont énumérées ci-dessus?

(VEUILLEZ PRÉCISER)

_____

_____

22. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur la langue ou les langues parlées à la maison par vous-même ou par les personnes qui vivaient avec vous durant votre enfance. Pensez à la période qui a précédé votre entrée à l'école.

Durant votre petite enfance, quelle est la langue ou quelles sont les langues qui étaient parlées à la maison?

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

→ (SI PLUS D'UNE LANGUE EST DÉCLARÉE, PASSEZ A LA Q.24)

24. Quelle langue vos parents (ou ceux qui vous ont élevés) vous ont-ils appris en premier lieu durant votre petite enfance?

(SI LE RÉPONDANT INDIQUE QUE SES PARENTS LUI ONT APPRIS DEUX LANGUES OU PLUS EN MEME TEMPS, INDIQUEZ-LES)

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

25. Actuellement, pouvez-vous comprendre une conversation en ... (LIRE TOUTES LES LANGUES INDIQUÉES AUX QUESTIONS 22 ET 24. SI LA LANGUE DANS LAQUELLE SE DÉROULE L'ENTREVUE Y FIGURE, VOUS POUVEZ, POUR CETTE LANGUE, RÉPONDRE SANS POSER LA QUESTION AU RÉPONDANT)?

	Oui	Non
.....	1 ☐	2 ☐
.....	1 ☐	2 ☐
.....	1 ☐	2 ☐
.....	1 ☐	2 ☐

26. Quelle est la langue ou quelles sont les langues que vous parliez vous-même à la maison durant votre petite enfance?

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

→ (SI UNE SEULE LANGUE EST INDIQUÉE, PASSEZ A LA Q.28)

27. Quelle langue parliez-vous vous-même le plus souvent?

(SI LE RÉPONDANT INDIQUE QU'IL PARLAIT AUSSI SOUVENT DEUX LANGUES OU PLUS, INDIQUEZ-LES)

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

28. À L'INTERVIEWER:

Nombre de personnes inscrites à la question 6

1 ☐ Seulement une personne → (PASSEZ A LA Q.30. A)

2 ☐ Plus d'une personne → (PASSEZ A LA Q.29. A)

29.A J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur la langue ou les langues actuellement parlées à la maison par vous-même et par les autres personnes qui vivent ici.

Quelle est la langue ou quelles sont les langues que parlent à la maison les personnes qui vivent ici?

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

→ (SI UNE SEULE LANGUE EST DÉCLARÉE, PASSEZ A LA Q.31)

29.B Quelle est la langue ou quelles sont les langues que vous parlez vous-même à la maison?

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

→ (SI UNE SEULE LANGUE EST DÉCLARÉE, PASSEZ A LA Q.31)

29.C Quelle langue parlez-vous vous-même le plus souvent?

(SI LE RÉPONDANT INDIQUE QU'IL PARLE AUSSI SOUVENT DEUX LANGUES DU PLUS, INDIQUEZ-LES)

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

→ (PASSEZ A LA Q.31)

30.A J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur la langue ou les langues que vous parlez dans vos moments de loisir, par exemple, avec vos amis.

Quelle est la langue ou quelles sont les langues que vous parlez avec les personnes que vous voyez fréquemment dans vos moments de loisir?

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

→ (SI UNE SEULE LANGUE EST DÉCLARÉE, PASSEZ A LA Q.31)

30.B Quelle langue parlez-vous le plus souvent avec les personnes que vous voyez fréquemment dans vos moments de loisir?

(SI LE RÉPONDANT INDIQUE QU'IL PARLE AUSSI SOUVENT DEUX LANGUES OU PLUS, INDIQUEZ-LES)

1 ☐ Anglais

2 ☐ Français

☐ Autre(s) langue(s) → (PRÉCISEZ)

_____

_____

31. À L'INTERVIEWER:

Parle-t-on:

- uniquement anglais à la maison (VOIR Q.29. A) ou le répondant parle-t-il uniquement anglais dans ses moments de loisir s'il s'agit d'une personne vivant seule (VOIR Q.30. A)

1 ☐ Oui → (PASSEZ A LA Q.34)

2 ☐ Non

- uniquement français à la maison (VOIR Q.29. A) ou le répondant parle-t-il uniquement français dans ses moments de loisir s'il s'agit d'une personne vivant seule (VOIR Q.30. A)

1 ☐ Oui → (POSEZ SEULEMENT LES QUESTIONS 32 ET 33 ET PASSEZ ENSUITE A LA SECTION VIII)

2 ☐ Non → (PASSEZ A LA Q.32)

32. J'aimerais vous poser quelques questions sur votre connaissance de l'anglais.

Diriez-vous que vous parlez anglais très bien, assez bien, pas très bien, pas du tout?

1 ☐ très bien

2 ☐ assez bien

3 ☐ pas très bien

4 ☐ pas du tout → (NE POSEZ PAS LA QUESTION 33)

9 ☐ Ne sais pas

33. Depuis quand avez-vous eu, pour la dernière fois, une conversation en anglais, en excluant les conversations dans les cours de langue?

1 [ ] depuis moins d'une semaine

2 [ ] depuis une semaine ou plus, mais moins d'un mois

3 [ ] depuis un mois ou plus, mais moins d'un an

4 [ ] depuis un an ou plus

5 [ ] jamais

9 [ ] Ne sais pas

34. Pour terminer j'aimerais vous poser quelques questions sur votre connaissance du français.

Diriez-vous que vous pariez français très bien, assez bien, pas très bien, pas du tout?

1 [ ] très bien

2 [ ] assez bien

3 [ ] pas très bien

4 [ ] pas du tout → (NE POSEZ PAS LA QUESTION 35. PASSEZ A LA SECTION VIII)

9 [ ] Ne sais pas

35. Depuis quand avez-vous eu, pour la dernière fois, une conversation en français, en excluant les conversations dans les cours de langue?

1 [ ] depuis moins d'une semaine

2 [ ] depuis une semaine ou plus, mais moins d'un mois

3 [ ] depuis un mois ou plus, mais moins d'un an

4 [ ] depuis un an ou plus

5 [ ] jamais

9 [ ] Ne sais pas

→ (PASSEZ A LA SECTION VIII)

Annexe E - Test modulaire II

TEST MODULAIRE 2: QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

6. Quelle(s) langue(s) connaissez-vous assez bien pour soutenir une conversation?
(Cochez ou écrivez en lettres moulées toutes les langues dans lesquelles vous pouvez soutenir une conversation. Reportez-vous aux directives à la dernière page.)

1 ☐ Anglais
2 ☐ Français
3 ☐ Italien
4 ☐ Allemand
5 ☐ Chinois

Autre(s)
(Écrivez en lettres moulées) ☐ ☐☐☐

7. Quelle est votre **langue principale**, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous êtes **le plus à l'aise?**
(Reportez-vous aux directives à la dernière page.)

6 ☐ Anglais
7 ☐ Français
6 ☐ Italien
9 ☐ Allemand
1 ☐ Chinois

Autre
(Écrivez en lettres moulées) ☐ ☐☐☐

8. Quelle est la langue que vous avez **parlée en premier lieu**, à la maison, **dans votre enfance?**
*(Si vous en avez parlé plus d'une, laquelle avez-vous parlée **le plus souvent?** Reportez-vous aux directives à la dernière page.)*

2 ☐ Anglais
3 ☐ Français
4 ☐ Italien
5 ☐ Allemand
6 ☐ Chinois

Autre
(Écrivez en lettres moulées) ☐ ☐☐☐

9. Où êtes-vous né(e)?
(Indiquez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.)

7 ☐ Canada

8 ☐ Royaume-Uni

9 ☐ Italie

1 ☐ États-Unis

2 ☐ Allemagne de l'Ouest

3 ☐ Allemagne de l'Est

4 ☐ Pologne

Autre
(Écrivez en lettres moulées) ☐ ☐☐☐

12. Quelle est votre religion?
(Indiquez une seule réponse.)

5 ☐ Catholique romaine

6 ☐ Église unie

7 ☐ Anglicane

8 ☐ Presbytérienne

9 ☐ Luthérienne

1 ☐ Baptiste

2 ☐ Pentecôtiste

3 ☐ Grecque orthodoxe

4 ☐ Juive

5 ☐ Catholique ukrainienne

6 ☐ Mennonite

7 ☐ Témoins de Jéhovah

8 ☐ Armée du Salut

9 ☐ Islam

1 ☐ Hindoue

2 ☐ Sikh

3 ☐ Aucune religion

Autre
(Écrivez en lettres moulées) ☐ ☐☐

13. À quelle(s) origine(s) ethnique(s) ou culturelle(s) vos **parents** et **grand-parents** appartenaient-ils? *(Indiquez plus d'une réponse s'il y a lieu.)*

5 ☐ Français
6 ☐ Anglais
7 ☐ Allemand
8 ☐ Écossais
9 ☐ Irlandais
1 ☐ Italien
2 ☐ Ukrainien
3 ☐ Hollandais (Néerlandais)
4 ☐ Chinois
5 ☐ Juif
6 ☐ Polonais
7 ☐ Portugais
8 ☐ Sud-asiatique *(Écrivez le groupe en lettres moulées, par exemple, Indien de l'Inde, Indien de l'Ouganda, Pakistanais, Pendjabi, Tamoul.)*

☐☐☐

9 ☐ Noir *(Écrivez le groupe en lettres moulées, par exemple, Haïtien, Africain, Noir antillais, Noir canadien.)*

☐☐☐

1 ☐ Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *(Écrivez le(s) groupe(s) en lettres moulées, par exemple, Japonais, Vietnamien, Mexicain, Grec, Norvégien, Philippin.)*

☐☐☐

☐☐☐

Autochtones de l'Amérique du Nord

a) 2 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
3 ☐ Métis
4 ☐ Inuit (Esquimau)

Passez à b)

b) Tribu, nation ou bande, s'il y a lieu. *(Écrivez en lettres moulées, par exemple, Cri, nation Haïda, Inuvialuit.)*

☐☐☐

☐☐☐

13. À quelle(s) origine(s) ethnique(s) ou culturelle(s) vos **parents** et **grand-parents** appartenaient-ils? *(Indiquez plus d'une réponse s'il y a lieu.)*

4 ☐ Canadien

5 ☐ Français

6 ☐ Anglais

7 ☐ Allemand

8 ☐ Écossais

9 ☐ Irlandais

1 ☐ Italien

2 ☐ Ukrainien

3 ☐ Hollandais (Néerlandais)

4 ☐ Chinois

5 ☐ Juif

6 ☐ Polonais

7 ☐ Portugais

8 ☐ Sud-asiatique *(Écrivez le groupe en lettres moulées, par exemple, Indien de l'Inde, Indien de l'Ouganda, Pakistanais, Pendjabi, Tamoul.)*

9 ☐ Noir *(Écrivez le groupe en lettres moulées, par exemple, Haïtien, Africain, Noir antillais, Noir canadien.)*

1 ☐ Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *(Écrivez le(s) groupe(s) en lettres moulées, par exemple, Japonais, Vietnamien, Mexicain, Grec, Norvégien, Philippin.)*

Autochtones de l'Amérique du Nord

a) 2 ☐ Indien de l'Amérique du Nord

3 ☐ Métis

4 ☐ Inuit (Esquimau)

Passez à b)

b) Tribu, nation ou bande, s'il y a lieu. *(Écrivez en lettres moulées, par exemple, Cri, nation Haïda, Inuvialuit.)*

14. Quelle est **votre** identité ethnique ou culturelle?
(Indiquez plus d'une réponse s'il y a lieu. Reportez-vous aux directives à la dernière page.)

2 ☐ Français

3 ☐ Anglais

4 ☐ Allemand

5 ☐ Écossais

6 ☐ Irlandais

7 ☐ Italien

8 ☐ Ukrainien

9 ☐ Hollandais (Néerlandais)

1 ☐ Chinois

2 ☐ Juif

3 ☐ Polonais

4 ☐ Portugais

5 ☐ Sud-asiatique *(Écrivez le groupe en lettres moulées, par exemple, Indien de l'Inde, Indien de l'Ouganda, Pakistanais, Pendjabi, Tamoul.)*

☐ ☐☐☐

6 ☐ Noir *(Écrivez le groupe en lettres moulées, par exemple, Haïtien, Africain, Noir antillais, Noir canadien.)*

☐ ☐☐☐

7 ☐ Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *(Écrivez le(s) groupe(s) en lettres moulées, par exemple, Japonais, Vietnamien, Mexicain, Grec, Norvégien, Philippin.)*

☐ ☐☐☐

☐ ☐☐☐

Autochtones de l'Amérique du Nord

a) 8 ☐ Indien de l'Amérique du Nord

9 ☐ Métis

1 ☐ Inuit (Esquimau)

Passez à b) et c)

b) Tribu, nation ou bande, s'il y a lieu. *(Écrivez en lettres moulées, par exemple, Cri, nation Haïda, Inuvialuit.)*

☐ ☐☐☐

c) Êtes-vous un(e)?

2 ☐ Indien(ne) inscrit(e) ou visé(e) par un traité

3 ☐ Indien(ne) non inscrit(e)

4 ☐ Ni l'un ni l'autre

15. Laquelle (lesquelles) des catégories suivantes décrit (décrivent) le mieux votre race ou votre couleur?
(Indiquez plus d'une réponse s'il y a lieu, peu importe votre pays de naissance.)

1 ☐ Noir

2 ☐ Coréen

3 ☐ Philippin

4 ☐ Japonais

5 ☐ Chinois

6 ☐ Autochtones de l'Amérique du Nord
(Indiens de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit/Esquimau)

7 ☐ Sud-asiatique
(par exemple, Indien de l'Inde, Indien de l'Ouganda, Pakistanais, Pendjabi, Tamoul)

8 ☐ Asiatique du Sud-Est
(par exemple, Vietnamien, Thaïlandais, Laotien)

9 ☐ Asiatique de l'Ouest ou Nord-africain
(par exemple, Arménien, Syrien, Marocain)

1 ☐ Blanc
(par exemple, Britannique, Français, Européen, Latino-américain/Sud-américain d'origine européenne)

2 ☐ Autre groupe racial non mentionné ci-dessus. *(Écrivez le groupe en lettres moulées.)*

☐ ☐ ☐

Annexe F - Tests du recensement national (TRN)

TEST DU RECENSEMENT NATIONAL: QUESTIONS RELATIVES A L'ORIGINE ETHNIQUE, L'IDENTITÉ ETHNIQUE ET LA RACE OU LA COULEUR

LANGUE

8. Quelle(s) langue(s) cette personne connait-elle assez bien pour soutenir une conversation assez longue sur divers sujets?

Cochez ou inscrivez en lettres moulées ***toutes*** *les langues dans lesquelles cette personne peut soutenir une conversation.*

1 ◯ Anglais
2 ◯ Français
3 ◯ Autre – *Précisez* [ ] 4 [ ]
[ ] 5 [ ]
[ ] 6 [ ]

9. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

7 ◯ Anglais
8 ◯ Français
9 ◯ Autre – *Précisez* [ ]

10. Quelle langue cette personne a-t-elle **parlée en premier lieu** à la maison **dans son enfance**?

Si elle en parlait plus d'une, cochez ou inscrivez en toutes lettres la langue qu'elle parlait ***le plus souvent****.*

1 ◯ Anglais
2 ◯ Français
3 ◯ Autre – *Précisez* [ ]

ANTÉCÉDENTS CULTURELS

11. Où cette personne est-elle née?

Cochez ou inscrivez en lettres moulées, suivant les frontières actuelles.

Au Canada:

01 ◯ T.-N. 07 ◯ Man.
02 ◯ Î.-P.-É. 08 ◯ Sask.
03 ◯ N.-É. 09 ◯ Alb.
04 ◯ N.-B. 10 ◯ C.-B.
05 ◯ Qc 11 ◯ Yuk.
06 ◯ Ont. 12 ◯ T.N.-O.

En dehors du Canada:

13 ◯ Royaume-Uni
14 ◯ Italie
15 ◯ États-Unis
16 ◯ Allemagne de l'Ouest
17 ◯ Allemagne de l'Est
18 ◯ Pologne
19 ◯ Autre — *Précisez* [ ]

12. De quel pays cette personne est-elle citoyenne?

Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.

1 ◯ du Canada, par naissance
2 ◯ du Canada, par naturalisation
3 ◯ du pays de naissance (autre que le Canada)
4 ◯ d'un autre pays

Si cette personne est citoyenne du Canada par naissance, passez à la question 14.

13. En quelle année cette personne a-t-elle immigré au Canada pour la première fois?

Si vous ne connaissez pas l'année exacte, donnez votre meilleure estimation.

1 9 ☐☐

OU

98 ◯ Avant 1900

14. Où sont nés les parents de cette personne?

Cochez ou inscrivez en lettres moulées, suivant les frontières actuelles.

Père

1 ◯ Au Canada

2 ◯ En dehors du Canada – *Précisez*

☐ ☐

Mère

3 ◯ Au Canada

4 ◯ En dehors du Canada – *Précisez*

☐ ☐

15. Quelles sont les origines ethniques ou culturelles des **parents** et **grand-parents** de cette personne?

Cochez ou inscrivez en lettres moulées plus d'un groupe, s'il y a lieu.

01 ◯ Français
02 ◯ Anglais
03 ◯ Allemand
04 ◯ Écossais
05 ◯ Irlandais
06 ◯ Italien
07 ◯ Ukrainien
08 ◯ Hollandais
09 ◯ Chinois
10 ◯ Juif
11 ◯ Polonais
12 ◯ Portugais
13 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
14 ◯ Métis
15 ◯ Inuit (Esquimau)

→ ***Continuez ci-dessous*** ↓

Précisez la bande ou première nation ou tribu, s'il y a lieu (par exemple, bande indienne de Cross Lake, nation Haïda, Inuvialuit)

1 ☐

2 ☐

15 ◯ Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) (par exemple, Grec, Norvégien, Indien de l'Inde ou du Royaume-Uni ou de l'Ouganda, Vietnamien, Philippin, Mexicain, Arménien, Haïtien, Libanais, Japonais)

Précisez

3 ☐

4 ☐

17 ◯ Canadien

16. Quelle est l'identité ethnique ou culturelle de **cette personne**?

Cochez ou inscrivez en lettres moulées plus d'un groupe, s'il y a lieu.

01 ◯ Français
02 ◯ Anglais
03 ◯ Allemand
04 ◯ Écossais
05 ◯ Irlandais
06 ◯ Italien
07 ◯ Ukrainien
08 ◯ Hollandais
09 ◯ Chinois
10 ◯ Juif
11 ◯ Polonais
12 ◯ Portugais
13 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
14 ◯ Métis
15 ◯ Inuit (Esquimau)

→ ***Continuez ci-dessous*** ↓

Précisez la bande ou première nation ou tribu, s'il y a lieu (par exemple, bande indienne de Cross Lake, nation Haïda, Inuvialuit)

[ ] [ ]

18 ◯ Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) (par exemple, Grec, Norvégien, Indien de l'Inde ou du Royaume-Uni ou de l'Ouganda, Vietnamien, Philippin, Mexicain, Arménien, Haïtien, Libanais, Japonais)

Précisez

[ ] 1 [ ]

[ ] 2 [ ]

17 ◯ Canadien

17. Laquelle des réponses suivantes décrit le mieux la race ou la couleur de cette personne?

Pour les personnes de race mixte, cochez ou inscrivez en lettres moulées les groupes appropriés.

1 ◯ Blanc
2 ◯ Asiatique
3 ◯ Noir
4 ◯ Autre race ou couleur – *Précisez*

[ ] [ ]

34. Quelle(s) est (sont) votre (vos) origine(s) ethniques, culturelles ou raciales?

01○ Français
02○ Anglais
03○ Allemand
04○ Écossais
05○ Irlandais
06○ Italien
07○ Ukrainien
08○ Hollandais
09○ Chinois
10○ Juif
11○ Polonais
12○ Portugais
13○ Sud-asiatique (y compris l'Inde)
14○ Noir
15○ Indien de l'Amérique du Nord
16○ Métis
17○ Inuit
18○ Autre _____ **(Précisez)**
_____ **(Précisez)**
19○ Canadien

35. *À L'INTERVIEWEUR :*

- Si la seule catégorie coché à la question 34 est Canadien ..... 1○ *passez à la question 36.*
- Autrement ..... 2○ *passez à la question 11 au haut de la page suivante et continuez l'interview avec un autre membre du ménage.*

36. À part "Canadien", avez-vous d'autres origines ethniques, culturelles ou raciales?

3○ Non

4○ Oui **(Précisez)**

_____

_____

Passez à la question 11 au haut de la page suivante et continuez l'interview avec un autre membre du ménage.

Annexe G - Test du recensement national II

TEST DU RECENSEMENT NATIONAL II

ANTÉCÉDENTS CULTURELS

14. Où sont nés les **parents** de cette personne?

Cochez ou inscrivez en lettres moulées, suivant les frontières actuelles.

15. Quelles sont les origines ethniques ou culturelles des **parents** et **grands-parents** de cette personne?

Inscrivez en lettres moulées au plus 4 groupes, s'il y a lieu.

(Par exemple, Français, Anglais, Irlandais, Allemand, Ukrainien, Juif, Polonais, Chinois, Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit/Esquimau, Philippin, Indien de l'Inde, Arabe, Arménien, Haïtien, Mexicain, Afro-Américain, etc.)

Consultez le Guide, à la fin du questionnaire.

16. Quelle est l'identité ethnique ou culturelle de **cette personne**?

Inscrivez en lettres moulées au plus 4 groupes, s'il y a lieu.

(Par exemple, Français, Anglais, Irlandais, Allemand, Ukrainien, Juif, Polonais, Chinois, Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit/Esquimau, Philippin, Indien de l'Inde, Arabe, Arménien, Haïtien, Mexicain, Afro-Américain, etc.)

Consultez le Guide, à la fin du questionnaire.

17. Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) Inscrit(e)** aux termes d'un traité ou de la Loi sur les indiens du Canada?

Consultez le Guide, à la fin du questionnaire.

18. Laquelle des réponses suivantes décrit le mieux la race ou la couleur de cette personne?

Pour les personnes de race mixte, cochez ou inscrivez en lettres moulées les groupes appropriés.

Annexe H - Recensement de 1991

RECENSEMENT DE 1991

9. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

10. Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**?

Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.

LIEU DE NAISSANCE

11. Où cette personne est-elle née?

Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.

ORIGINE ETHNIQUE

15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?

Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.

Note:
*Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une **chance égale** de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines **ancestrales**.*

Consultez le Guide.

Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.

16. Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) inscrit(e)** aux termes de la Loi sur les indiens du Canada?

Consultez le Guide.

RELIGION

17. Quelle est la religion de cette personne?

Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.

Par exemple, Catholique romaine, Catholique ukrainienne, Église unie, Anglicane, Presbytérienne, Luthérienne, Baptiste, Pentecôtiste, Grecque orthodoxe, Juive, Mennonite, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Islam, Bouddhiste, Hindoue, Sikh

Annexe I - Enquête sur l'activité

ENQUETE SUR L'ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL: QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES FAISANT PARTIE DE LA POPULATION DES MINORITÉS VISIBLES

121. DE QUEL(S) GROUPE(S) PARMI LES SUIVANTS, VOS PARENTS ET GRAND-PARENTS SONT-ILS ISSUS? (Indiquez toutes les réponses déclarées)

	Oui	Non
a) **Chinois**	01 ○	02 ○
b) **Japonais**	03 ○	04 ○
c) **Coréen**	05 ○	06 ○
d) **Philippin**	07 ○	08 ○
e) **Des Indes orientales** (de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, de l'Afrique orientale, de la Guyane, etc.)	09 ○	10 ○
f) **Noir** (d'Afrique, des Caraïbes, d'Haïti, des É.U., du Canada, etc.)	11 ○	12 ○
g) **Amérindien**	13 ○	14 ○
h) **Métis**	15 ○	16 ○
i) **Inuit** (Esquimaux)	17 ○	18 ○
j) **Arabe** (d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de l'Iraq, etc.)	19 ○	20 ○
k) **L'Asie Occidentale** (de Syrie, de Turquie, de l'Afghanistan, d'Arménie, d'Iran, etc.)	21 ○	22 ○
l) **Sud-Est Asiatique** (de Birmanie, du Cambodge, du Laos, de Thaïlande, du Vietnam, etc.)	23 ○	24 ○
m) **Nord-Africain** (d'Égypte, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, etc.)	25 ○	26 ○
n) **D'Amérique Latine** (du Mexique, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud)	27 ○	28 ○
o) **Anglais** (d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, etc.)	29 ○	30 ○
p) **Français**	31 ○	32 ○
q) **Tout autre groupe d'Europe**	33 ○	34 ○
r) **Canadien**	35 ○	36 ○

122. Y A-T-IL D'AUTRES GROUPES D'OÙ VOS PARENTS ET GRAND-PARENTS SONT ISSUS?

Oui 1 ○ Non 2 ○

Précisez

123. . . . EST-IL(ELLE) DE PAR SA RACE OU SA COULEUR, UNE MINORITÉ VISIBLE AU CANADA?

Oui 3 ○ Passez à 124 Non 4 ○ Passez à 125

124. À QUEL GROUPE MINORITAIRE VISIBLE . . . . APPARTIENT-IL(ELLE)?
(Inclure des groupes tels: noirs, chinois, de l'Asie occidentale, etc.)

125. QUELLE EST LA RELIGION DE . . . . ?

a) Aucune religion 1 ○
b) Catholique romaine 2 ○
c) Anglicane 3 ○
d) Presbytérienne 4 ○
e) Luthérienne 5 ○
f) Baptiste 6 ○
g) Orthodoxe orientale 7 ○
h) Juive 8 ○
i) Autre (précisez) 9 ○

126. QUELLE LANGUE . . . PARLAIT-IL(ELLE) EN PREMIER LIEU DANS SON ENFANCE?

a) Anglais 1 ○
b) Français 2 ○
c) Autre (précisez) 3 ○

127. DANS QUEL PAYS . . . . EST-IL(ELLE) NÉ(E)?

a) Canada 1 ○
b) Royaume-Uni 2 ○
c) Italie 3 ○
d) É. U. 4 ○
e) Autre (précisez) 5 ○

Annexe J - Suivi auprès des diplômés de 1986

SUIVI AUPRÈS DES DIPLÔMES DE 1986

G7. De quel(s) groupe(s) parmi les suivants, vos parents et grand-parents sont-ils issus? *(Lisez la liste, cochez toutes les réponses)*

	Oui	Non
a) **Chinois**	01 ○	02 ○
b) **Japonais**	03 ○	04 ○
c) **Coréen**	05 ○	06 ○
d) **Philippin**	07 ○	08 ○
e) **Indes Orientales** *(Inde, Pakistan, Bangladesh, Afrique orientale, Guyana, etc.)*	09 ○	10 ○
f) **Noir** *(d'Afrique, des Caraïbes, d'Haïti, des É. U., Canada, etc.)*	11 ○	12 ○
g) **Amérindien**	13 ○	14 ○
h) **Métis**	15 ○	16 ○
i) **Inuit** *(Esquimaux)*	17 ○	18 ○
j) **Arabe** *(d'Égypte, de Jordanie, du Liban, d'Iraq, etc.)*	19 ○	20 ○
k) **L'Asie Occidentale** *(de Syrie, Turquie, Afghanistan, Arménie, Iran etc.)*	21 ○	22 ○
l) **Sud-Est Asiatique** *(de Birmanie, Cambodge, Laos, Thaïlande, Vietnam, etc.)*	23 ○	24 ○
m) **Nord-Africain** *(d'Égypte, Maroc, Algérie, Tunisie, etc.)*	25 ○	26 ○
n) **D'Amérique Latine** *(du Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud)*	27 ○	28 ○
o) **Anglais** *(d'Angleterre, Écosse, Irlande, etc.)*	29 ○	30 ○
p) **Français**	31 ○	32 ○
q) **Tout autre groupe d'Europe**	33 ○	34 ○
r) **Canadien**	35 ○	36 ○
s) **Autre(s)**	37 ○	38 ○

(Précisez)

Annexe K - Autres enquêtes de Statistique Canada

AUTRES ENQUETES DE STATISTIQUE CANADA:

QUESTIONS PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MINORITÉS VISIBLES

90. À quel groupe ethnique ou culturel appartenez-vous?

01 ○ Canadien

02 ○ Français

03 ○ Anglais (Britannique)

04 ○ Allemand

05 ○ Écossais

06 ○ Irlandais

07 ○ Italien

08 ○ Ukrainien

09 ○ Hollandais

10 ○ Chinois

11 ○ Juif

12 ○ Polonais

13 ○ Portuguais

14 ○ Autre

AUTRES ENQUETES DE STATISTIQUE CANADA:

QUESTIONS PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MINORITÉS VISIBLES

B10. Dans quel pays êtes-vous né(e)?

Au Canada 1 ○ → **Dans quelle province ou quel territoire?**

- Terre-Neuve ..... 01 ○
- Île-du-Prince-Édouard . 02 ○
- Nouvelle-Écosse .... 03 ○
- Nouveau-Brunswick .. 04 ○
- Québec ..... 05 ○
- Ontario ..... 06 ○
- Manitoba ..... 07 ○
- Saskatchewan ..... 08 ○
- Alberta ..... 09 ○
- Colombie-Britannique ... 10 ○
- Territoire du Yukon .... 11 ○
- Territoires du Nord-Ouest 12 ○

Passez à B12

Pays autre que le Canada 2 ○ *(précisez)*

Passez à B11

B19. Quelle est votre religion, si vous en avez une?

- Aucune religion ..... 01 ○ → *Passez à B21*
- Catholique romaine .... 02 ○
- Église unie ..... 03 ○
- Anglicane ..... 04 ○
- Presbytérienne .... 05 ○
- Luthérienne ..... 06 ○
- Baptiste ..... 07 ○
- Orthodoxe orientale ... 06 ○
- Juive ..... 09 ○
- Autre ..... 10 ○ *(précisez)*

B13. **Quelle est la première langue que vous avez parlée dans votre enfance?**
(Acceptez une réponse multiple seulement si les langues en question étaient parlées également)

		Comprenez-vous toujours cette(ces) langue(s)?	
Anglais	1 ○ →	Oui 01 ○	Non 02 ○
Français	2 ○		
Italien	3 ○ →	Oui 05 ○	Non 06 ○
Allemand	4 ○ →	Oui 07 ○	Non 08 ○
Ukrainien	5 ○ →	Oui 09 ○	Non 10 ○
Autre	6 ○ →	Oui 11 ○	Non 12 ○

(précisez)

B14. **Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?**
(Acceptez une réponse multiple seulement si les langues en question sont parlées également)

Anglais . . . . . 1 ○
Français . . . . . 2 ○
Italien . . . . . 3 ○
Chinois . . . . . 4 ○
Allemand . . . . . 5 ○
Autre . . . . . 6 ○

(précisez)

B21. **À quel groupe ethnique ou culturel appartenez-vous ou appartenaient vos ancêtres?**
(Acceptez les réponses multiples)

Français . . . . . 01 ○
Anglais . . . . . 02 ○
Irlandais . . . . . 03 ○
Écossais . . . . . 04 ○
Allemand . . . . . 05 ○
Italien . . . . . 06 ○
Ukrainien . . . . . 07 ○
Autre . . . . . 08 ○
(précisez)

Canadien *(essayez d'éclaicir)* . . . . . 09 ○
Ne sait pas . . . . . 10 ○

AUTRES ENQUETES DE STATISTIQUE CANADA:

QUESTIONS PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MINORITÉS VISIBLES

17. **Quelle est l'identité culturelle de ...? Par exemple, Amérindien du Canada, Métis, Inuit, Anglais, Français.** *(Plus d'une réponse est acceptable)*	1 ○ Amérindien du Canada 2 ○ Métis 3 ○ Inuit (Esquimau) 4 ○ Anglais 5 ○ Français 6 ○ Autre groupe culturel *(précisez ci-dessous)*

18. **Quelle est la race ou couleur de ...?** *(Plus d'une réponse est acceptable)*	1 ○ Autochtone 2 ○ Blanc 3 ○ Asiatique 4 ○ Noir 5 ○ Autre race ou couleur *(précisez ci-dessous)*

20. **Quelles sont les origines culturelles des parents et grands-parents de ...?** *(Plus d'une réponse est acceptable)*	1 ○ Amérindien du Canada 2 ○ Métis 3 ○ Inuit (Esquimau) 4 ○ Anglais 5 ○ Français 6 ○ Autre groupe culturel *(précisez ci-dessous)* [ ] [ ] [ ] [ ]

22a. **Où est né le père de ...?**	1 ○ Au Canada 2 ○ À l'extérieur du Canada *(précisez ci-dessous)* [ ]
b. **Où est née la mère de ...?**	1 ○ Au Canada 2 ○ À l'extérieur du Canada *(précisez ci-dessous)* [ ]

Annexe L - Centre Canadien de la Statistique Juridique

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE:

DONNÉES UTILISÉES PAR LE CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE POUR LE CLASSEMENT DES PERSONNES

Race

Enregistrement:	Au niveau individuel
Longeur de la zone:	Une seule zone, données alphabétiques
Définition -	La race est définie à la fois comme un groupe de personnes de même origine et comme une catégorie de personnes possédant les mêmes caractéristiques. L'origine raciale n'est pas la citoyenneté ni l'identité culturelle. La population est habituellement classée en fonction des trois groupes raciaux suivants: race blanche, race noire et race jaune. Les catégories utilisées couvrent ces trois grandes groupes.
-	Aux fins de la présente enquête, à l'intérieur de ces catégories, la population a été répartie en sous-catégories selon l'origine ethnique. L'objectif visé consiste principalement à mettre en évidence les grands groupes ethniques ou raciaux qui constituent la population canadienne.
Codes utilisés:	
"En blanc" Sans objet -	L'accusé est une entreprise.
A. Non connu -	La race de la personne, de la victime ou de l'accusé(e) ne peut être déterminée.
B. Européen(ne)s -	Cela inclut les personnes dont l'origine est l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est, l'Europe centrale, l'Europe du Nord ou l'Europe du Sud; soit, par exemple: française, britannique, allemande, finlandaise ou espagnole. (Ce dernier groupe inclut notamment les personnes d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud dont l'origine ethnique prédominante est

espagnole.) Cette catégorie, avec celle des personnes originaires de l'Asie du Sud, constitue l'ensemble de la race blanche mentionnée plus haut.

C. Personnes originaires de l'Asie du Sud- Cela inclut les personnes originaires du sud de l'Asie, comme l'Inde de l'Est, le Pakistan, le Punjab, Ceylan, Tamil, le Bengale, le Bengla Desh. Cette catégorie, avec celle des Européens de race blanche, constitue l'ensemble de la race blanche mentionnée plus haut.

D. Noirs - Cela inclut les personnes d'origine noire, mélanésienne, pygmée noire et bushmane, c'est-à-dire les Noirs africains, les Noirs des Caraïbes, les Noirs américains et les Noirs canadiens. Cette catégorie constitue l'ensemble de la race noire mentionnée plus haut.

E. Personnes originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est de race jaune Cela inclut les personnes d'origine mongole et malaise qui font partie de la population asiatique; c'est-à-dire les Japonais, les Chinois, les Vietnamiens, les Coréens, les Philippins, les Indochinois et les Malais. Cette catégorie, avec celles des autochtones (F.) et des personnes originaires d'Amérique du Sud ou d'Amérique centrale (G.), constitue l'ensemble de la race jaune mentionnée plus haut.

F. Autochtones - Descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. On distingue trois sous-catégories: les Indiens d'Amérique du Nord, les Inuit (ou Esquimaux) et les Métis. On a constaté que les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ou les personnes de races mélangées au Québec avaient tendance à se déclarer respectivement comme Inuit ou Métis plutôt que d'opter pour le terme générique d'Indien d'Amérique du Nord.

La catégorie des autochtones d'Amérique du Nord (F.) avec celles des personnes originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E.) et des personnes d'origine latine ou encore originaires d'Amérique du Sud ou d'Amérique centrale, constitue l'ensemble de la race jaune mentionnée plus haut.

Indiens de l'Amérique du Nord

- Cela inclut les Indiens inscrits: personnes enregistrées ou susceptibles d'être enregistrées comme indiennes conformément à la Loi sur les Indiens. (NOTA : Environ 50 pour cent des Indiens inscrits au Canada sont des Indiens régis par un traité, c'est-à-dire des personnes appartenant à des groupes ou bandes d'Indiens ayant signé un traité avec la Couronne.)

- Cela inclut les Indiens non inscrits: Indiens, ou descendants d'Indiens qui, pour une raison ou une autre, ont perdu leur droit d'être enregistrés comme Indiens au terme de la Loi sur les Indiens. Cette catégorie regroupe notamment les femmes indiennes dont l'époux n'est pas un Indien.

Inuit (Esquimaux)

- Les Inuit sont les autochtones du Nord du Canada résidant généralement au nord du 60e parallèle, encore que certains d'entre eux vivent dans le Nord du Québec et au Labrador. En 1939, le pouvoir du gouvernement fédéral de légiférer en ce qui a trait aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées a été interprété par la Cour suprême du Canada comme s'étendant aux Inuit. Ces derniers ne sont toutefois pas couverts par la Loi sur les Indiens.

Métis	-	Il s'agit des descendants des personnes combinant une origine indienne et une origine européene qui formaient un groupe socio-culturel distinct au 19e siècle. Le groupe des Métis s'est élargi et inclut maintennant les personnes combinant une origine indienne et n'importe quelle autre origine.
G. Personnes originaires d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud		Cela inclut les autochtones de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, c'est-à-dire les Mayas du Mexique, les Guatémalthèques, etc. Cette catégorie de personnes, avec celles des personnes originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E.) et celle des autochtones (F.), constitue l'ensemble de la race jaune mentionnée plus haut.
Z. Autre	-	Cela inclut les personnes non classées dans l'une des catégories précitées, c'est-à-dire les Arabes, les Égyptiens, les Turcs, les Arméniens.
Règle de cotation	-	Aucune

(NOTA : Remarque concernant la collecte de ces données. Il est fort probable que l'agent chargé du codage de ces variables dans le cas d'une victime ou d'un(e) accusé(e) appliquera ces critères dans l'ordre suivant: couleur de la peau, langue parlée ou nom de famille, ou une combinaison de ces caractéristiques.)

Annexe M - Fonction publique fédérale

ANNEXE M

FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE:

- QUESTIONS VISANT A OBTENIR DES DONNÉES SUR LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES

La Commission de la Fonction publique du Canada s'est engagée à faire respecter le principe d'égalité d'accès aux emplois dans la Fonction publique du Canada et appuie les programmes d'action positive visant à favoriser une participation plus équitable des femmes, des autochtones du Canada (Inuit, Métis, Indiens non inscrits, Indiens inscrits), des personnes handicapées, et des membres des minorités visibles.

En fournissant *volontairement* les renseignements vous concernant dans les cases ci-dessous, vous aiderez la fonction publique à respecter plus efficacement son engagement d'accroitre les possibilités d'emploi dans la fonction publique des membres des groupes sous-représentes.

Members of visible minority groups

Are you, by virtue of your race or color, in a visible minority in Canada? ☐ Yes / Oui ☐ No / Non

If yes, please check the appropriate box, regardless of your country of birth: (check one only).

Membres des minorités visibles

En raison de votre race ou de votre couleur, faites-vous partie d'un groupe de minorité visible au Canada? ☐ Yes / Oui ☐ No / Non

Si vous avez répondu oui, veuillez cocher la case voulue (une seule case) peu importe le pays de votre naissance:

☐ Black / Noir
☐ Chinese / Chinois
☐ Filipino / Philippin
☐ South Asian (Indo-Pakistani) / Asiatique du Sud (Indo-Pakistanais)
☐ Japanese / Japonais
☐ Korean / Coréen
☐ South East Asian (Burma, Cambodia, Laos, Thailand, Vietnam, etc.) / Asiatique du Sud-Est (Birmanie, Cambodge, Laos, Thailande, Viêt-nam, etc.)
☐ West Asian or North African / Asiatique de l'Ouest ou Nord Africain
☐ Other visible minority group (specify): / Autre groupe de minorités visibles (précisez): _____

Annexe N - Enquêtes menées dans la fonction publique

ENQUETES MENÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

3. Vous considérez-vous comme étant: (cocher plus d'une case s'il y a lieu)

i) **D'origine africaine (Noir)** 41 ☐ Ce groupe comprend les Antillais, les Canadiens et les Américains

ii) **D'origine asiatique**

42 ☐ Du Bangla desh 43 ☐ Du Cambodge 44 ☐ Des Antilles 45 ☐ De la Chine 46 ☐ De l'Inde
47 ☐ Du Japon 48 ☐ De la Corée 49 ☐ Du Laos 50 ☐ Du Pakistan
51 ☐ Des Philippines 52 ☐ Du Viêt-nam 53 ☐ Autre (préciser) _____

iii) **D'origine océanienne** 54 ☐ Ce groupe comprend les Polynésiens, les Mélanésiens, les Micronésiens, etc.

iv) **D'origine mixte: africaine et/ou asiatique et/ou océanienne** 55 ☐

9. En raison de votre race ou de votre couleur, faites-vous partie d'un groupe de minorité visible au Canada?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui, cochez la case voulue (une seule case), peu importe le pays de votre naissance:

41 ☐ Noir 45 ☐ Chinois 47 ☐ Japonais 48 ☐ Coréen
51 ☐ Philippin 56 ☐ Asiatique du Sud (Indo-Pakistanais) 57 ☐ Asiatique de l'Ouest ou Nord-Africain
58 ☐ Asiatique du Sud-Est (Birmanie, Cambodge, Laos, Thaïlande, Viêt-nam, etc.)
59 ☐ Autre groupe de minorité visible (préciser) _____

_____

9. En raison de votre race ou de votre couleur, faites-vous partie d'un groupe de minorité visible au Canada?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui, cochez la case voulue (une seule case), peu importe le pays de votre naissance:

41 ☐ Noir 45 ☐ Chinois 47 ☐ Japonais 48 ☐ Coréen
51 ☐ Philippin 56 ☐ Asiatique du Sud (Indo-Pakistanais) 57 ☐ Minorité visible asiatique de l'Ouest ou nord-africaine
58 ☐ Asiatique du Sud-Est (Birman, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais, Vietnamien, etc.)
42 ☐ Minorité visible latino-américaine 43 ☐ Océanien (Polynésien, Micronésien, Mélanésien, etc.)
44 ☐ Personnes de race ou de couleur mixte (comprenant au moins l'un des groupes des minorités visibles cités ci-dessus)
59 ☐ Autre groupe de minorité visible (préciser seulement si *aucune* des cases précédentes ne décrit votre groupe de minorité visible) _____